

LA SEMAINE AFRICAINE



lasemaineafricaine.info

N° 4325 du Vendredi 13 Mars 2026 - 75^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.frSecus aut

PRESIDENTIELLE 2026

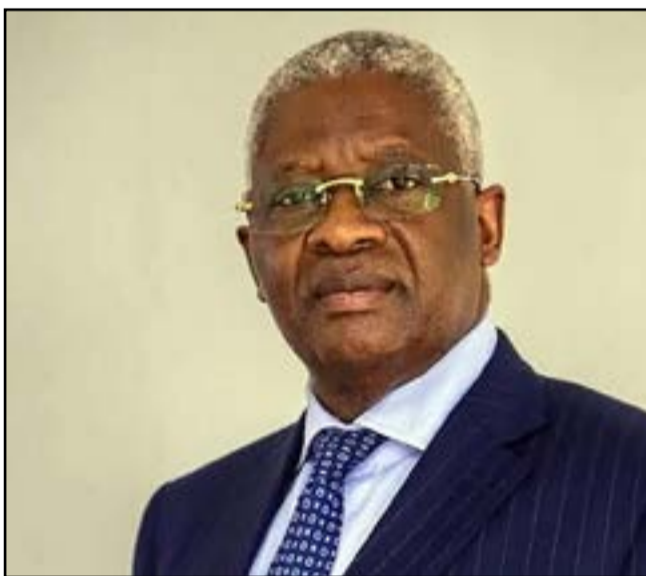
Les Congolais à l'heure du choix

C'est le 15 mars 2026 (après le vote des agents de la Force publique, le 12 mars) que le peuple congolais choisira le nouveau Président de la République parmi sept candidats en lice. (Lire notre article en page 3)

PRESIDENTIELLE 2026

L'UPADS abandonne ses militants à leur sort

(P.3)



Pascal Tsaty Mabila

NONCIATURE APOSTOLIQUE

Mgr Relwendé Kisito Ouedraogo ordonné évêque à Ouagadougou



L'évêque prêt pour la mission apostolique

(P.9)

GESTION DES FONDS DE LA FIFA

Jean-Guy Blaise Mayolas condamné en justice

(P.16)

CONFLIT EN RD CONGO

Les Etats-Unis sanctionnent l'armée rwandaise

(P.7)

CANAL+ ROYAL!
TOUS LES ABONNES SONT ROIS

LE DECODEUR HD 1000F CFA DES LA FORMULE EVASION PARABOLIC 1000 FCFA + INSTALLATION OFFRTE

Carrousel de la vie Saison 1 DES LE 9 MARS SUR

THE PENTHOUSE DES LE 21 MARS SUR

REABONNEZ-VOUS A VOTRE FORMULE 15 JOURS OFFERTS A TOUTES LES CHAINES + DSTV SUPER SPORT

92 92 CANAL+ CONGO

EDITORIAL

Enfin !



PROGRAMME TRESOR



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE PRIMAIRE SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION

PROGRAMME DE TRANSFORMATION DU SECTEUR DE L'EDUCATION POUR DE MEILLEURS RESULTATS

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS AMI n°004/MEPPSA/TRESOR-UGP/26

Recrutement du cabinet chargé de réaliser l'audit externe des comptes de la composante IPF du Programme de Transformation du Secteur de l'Education pour de Meilleurs Résultats (TRESOR) - Exercices 2026, 2027, 2028

1. La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale, un financement de 94, 625 millions USD pour le Programme de Transformation du secteur de l'Education pour de Meilleurs Résultats (TRESOR en anglais) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: «recrutement du cabinet chargé de réaliser l'audit externe des comptes de la composante IPF du Programme de Transformation du Secteur de l'Education pour de Meilleurs Résultats (TRESOR) - Exercices 2026, 2027, 2028».

2. L'objectif de l'audit est d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du projet (composante IPF) à la fin de chaque exercice comptable et sur les ressources mises à la disposition du projet et les dépenses exécutées par le projet au cours dudit exercice.

3. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des cabinets des consultants pour faire partie de la liste restreinte en vue de la consultation relative à la mission.

4. L'Unité de gestion du projet, invite les cabinets

éligibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives. Ils doivent fournir les informations ci-après: (i) **qualification pour exécuter les services sollicités, les missions similaires (brochures, références de l'exécution de contrats analogues, etc); (ii) les capacités techniques; les domaines d'intervention ainsi que les années d'expérience du cabinet; les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.** Les firmes ne doivent pas inclure dans la manifestation d'intérêt des curriculums vitae, des documents légaux, des certificats d'incorporation et/ou une méthodologie de travail. Il devra avoir déjà réalisé des missions comparables, fournir la liste des missions pour lesquelles sa compétence a été mobilisée.

5. Les critères pour l'évaluation des Manifestations d'intérêt sont les suivants: (i) **les qualifications générales et expérience du cabinet dans le domaine de l'audit, (ii) l'expérience du cabinet dans la réalisation de missions similaires.**

6. Le cabinet sera sélectionné selon la méthode de Sélection au Moindre Coût (SMC) tel que défini

dans le Règlement de la Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, Edition de septembre 2025.

7. Les cabinets intéressés peuvent obtenir les termes de référence ou des informations supplémentaires de ladite mission, tous les jours ouvrables de **9 heures à 16 heures**, aux adresses ci-dessous:

Unité de Gestion du Programme TRESOR, Ministère de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPPSA), Avenue des 1^{ers} Jeux Africains, Face Stade Marchand, Brazzaville
Téléphone: (+242) 06 903 06 94 / 06 951 36 62;
Adresse électronique: ugptresorcpm@gmail.com

8. Les dossiers de manifestation d'intérêt écrits en langue française et portant clairement la mention «**Recrutement du cabinet chargé de réaliser l'audit externe des comptes de la composante IPF du Programme de Transformation du Secteur de l'Education pour de Meilleurs Résultats (TRESOR) - Exercices 2026, 2027, 2028**», peuvent être transmis par voie électronique ou être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires à l'adresse ci-dessus au plus tard le **24 mars 2026 à 16h00 (heure locale)**.

Fait à Brazzaville, le 03 mars 2026



Le Coordonnateur,

Arsène Harold BOUCKITA



CABINET LE MITOUARD
Tax & Legal

Agréments CEMAC de Conseil Fiscal

N° CF 67 en date du 12 décembre 2003 / n° CF129 en date du 19 décembre 2011
54 Avenue Charles de Gaulle, Immeuble UMA 3^e Etage – B.P. 606
Tél: 06 663 50 60

Pointe-Noire, République du Congo

RADIATION DE LA SOCIETE

«SOCIETE BUYERSA CONGO»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle «en liquidation»

Au capital de 1 000 000 de francs CFA

Siège social : 71 Avenue Moe Makosso Grand marché

Pointe- Noire, République du Congo

RCCM CG-PNR-01-2024-B13-00172

Aux termes du procès-verbal des décisions du 16 février 2026, dûment enregistré à Pointe-Noire centre, le 18 février 2026 sous folio 033/39 numéro 1451, l'associé unique de la société BUYERSA Congo, Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle «en liquidation», immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2024-B13-00172, suite à la dissolution décidée le 25 septembre 2025, enregistrée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire, enregistré sous le numéro CG-PNR-01-2025-M-06703, et publié au journal La Semaine Africaine En date du 17 octobre 2025 sous le numéro 4304, Page 11 et du rapport du liquidateur, a décidé de la radiation de la société BUYERSA CONGO SARLU.

- Dépôt du procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 27/02/26, enregistré sous le numéro CG-PNR-01-2026-D-00142.

- Mention modificative a été portée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro N°CG-PNR- 01-2024-B13-00172.

Pour insertion

Rodez Aubin ILIMBI

Conseil Juridique et Fiscal-Agrément CEMAC n°CF129

OFFICE NOTARIAL Stanislas BAKISSY

Adresse: Rond-Point Kassai, Immeuble MAKOSSO TCHAPI, en Face du Magasin Sporafic Centre-ville, Pointe-Noire REPUBLIQUE DU CONGO
TELEPHONE (242) 05 792 7575- 06 620 49 57
e-mail : monnotaireconseil@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du seize février deux mil vingt-six, enregistré le vingt-trois février deux mil vingt-six, Folio 036/14 N°0295, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée «KIMI CONGO SARLU «Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F.CFA 1.000.000 (UN MILLION), dont le siège est sis à Pointe-Noire, Grand-Marché vers le bar Castador.

La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo et dans tous les autres pays: - Commerce de gros et détails non spécialisés; Et généralement toutes les opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales ou industrielles pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social susceptible d'en favoriser le développement.

Madame XIAOXUE JI est nommée gérante pour une durée de quatre (04) années renouvelables. Ladite société est inscrite au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° RCCM CG-PNR -01-2026-B13-00056.

Pour avis

LE NOTAIRE

Me Stanislas Gervais BAKISSY

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Abel LILUALA,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO
Tel: (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine
Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info

PRÉSIDENTIELLE 2026

L'UPADS abandonne ses militants à leur sort

Le bureau politique de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS), issu du deuxième congrès ordinaire, s'est réuni en session inaugurale à son siège de Diata (Brazzaville) le 6 mars, sous la direction de Pascal Tsaty Mabiala, président du conseil national. Le parti a appelé ses militants à exercer leur droit de vote et leur devoir civique en se rendant aux urnes, librement et en leur âme et conscience, le 15 mars 2026.

Parmi les sept points inscrits à l'ordre du jour, un a particulièrement retenu l'attention des journalistes: la consigne de vote aux militants pour la présidentielle. Parti d'opposition, l'UPADS fondé par Pascal Lissouba a décidé de ne présenter aucun candidat à la présidentielle n'a donné aucune consigne de vote. Les militants sont donc appelés à voter librement, en leur âme et conscience, le 15 mars prochain.

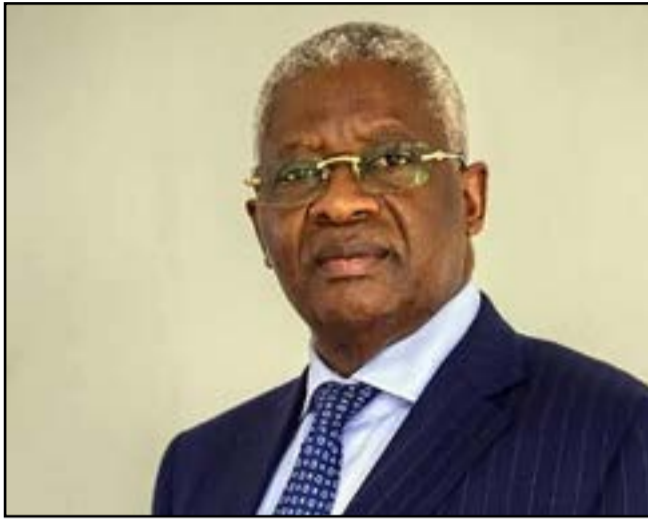
Le parti ne soutient donc ni Joseph Kignoumbi Kia Mboungou (La Chaîne), ni Anguios Nganguia Engambé (PAR), ni Dave Uphrem Mafoula (indépendant), ni Vivien Romain Manangou (indépendant), ni Mabio Mavoungou Zinga (Alliance), ni Mélaïne Destin Gavet Elengo (MR), ni le président sortant Denis Sassou Nguesso (Majorité présidentielle). L'UPADS préfère rester neutre

et ne pas se prononcer en faveur d'un candidat, tandis que certains autres partis d'opposition ont choisi de soutenir explicitement un candidat de la majorité.

Comme en 2021, Pascal Tsaty Mabiala n'est pas candidat à la magistrature suprême cette fois. La décision de l'UPADS de ne proposer ni candidat ni soutien pour cette échéance électorale pourrait réduire la portée de cette consultation majeure boycottée par une frange de l'opposition. Pascal Tsaty Mabiala a demandé aux responsables de coordinations, fédérations, sections et sous sections d'expliquer clairement la position du parti aux militants et de veiller à son application.

Un coup K.O. ?

L'élection présidentielle aura tout d'une consultation sans grand enjeu. Plusieurs diri-



Pascal Tsaty Mabiala

geants de l'opposition ont refusé de participer au scrutin, estimant que le résultat est prévisible, c'est-à-dire la victoire du PCT au pouvoir. Ainsi, l'objectif affiché d'une victoire dès le premier tour pour le président Denis Sassou Nguesso sera être atteint. Le match semble gagné d'avance. La majorité ne doute pas de sa victoire programmée. Il ne s'agira ni de forcer les citoyens à voter, ni de les empêcher, mais plutôt de laisser s'exprimer l'état des forces politiques, au delà des artifices et des appâts matériels. Essayons de voter sereinement, de compiler et proclamer des

résultats qui reflètent véritablement la volonté du peuple, semble dire l'opposition. Jamais le mot «paix» n'aura été autant mobilisé par les acteurs politiques de la majorité présidentielle. À l'approche de cette échéance de mars 2026, tout le monde appelait à des élections paisibles et à des résultats qui n'entraînent pas les violences auxquelles le pays est devenu trop souvent coutumier. Paix donc avant, pendant et après le vote, pour une consultation transparente et crédible, pourrait-on avancer.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Editorial

Enfin !

Ouf, on y arrive ! Le 15 mars tant attendu est finalement arrivé. Et, qu'on le célèbre comme une marque de victoire indéniable sur les incertitudes politiques ou comme une fatalité qui ne changera rien au quotidien des Congolais, ce n'est pas une si mauvaise chose que nous allions à l'élection présidentielle sans avoir sorti les machettes. Le Congolais commencerait-il à s'assagir? Nous ne pouvons pas trop l'espérer parce que dans les quartiers les invectives et la suspicion demeurent intactes autour de la rengaine de toujours: «Ce sont toujours les mêmes» !

Sentiment de lassitude assez largement répandu, que limitent les propos prudents de certains : « Nous aurions pu connaître pire, regardez la RDC ! ». Pour une fois, le Congolais croit que notre herbe est plus grasse que celle du voisin. Et c'est ce constat qui retient bien des ardeurs. Militants ou critiques de la situation présente se rejoignent dans la sagesse-résignation: «Notre pays est piètre en économie certes; la morale et les droits humains y sont piétinés allègrement, c'est vrai ; les promesses y sont faites parce qu'elles ne seront jamais tenues... etc...», il n'empêche: nous y vivons en paix.

Inutile de philosopher; de chercher à expliquer si la paix correspond bien à ce qui est inscrit dans la Constitution; si l'absence de conflit résume notre volonté de vivre en paix; si Ntumi le trublion a bien rangé ses lance-pierres maintenant qu'il a décidé de ne pas prendre part au vote (ou que ses mentors lui ont intimé de ne pas perturber ce qui tient lieu ici d'élection). Inutile: sans enjeu reconnu, les frondes sont d'une belle tristesse au bord des quartiers en déshérence. Nous sommes tristes, mais heureux de ne pas avoir à courir par monts et par vaux sous le sifflement des balles !

Il nous faudra bien nous poser la question de l'après. Il faudra bien ouvrir au moins un œil, et faire le compte avec cette majorité (pas toujours silencieuse) qui réclame pensions et salaires. Dans un Congo riche de sa géologie autant que de ses forêts, il nous faudra réfléchir à la manière de ne plus gaspiller notre argent. Nous avons, au moins, 5 ans pour y penser.

Albert S. MIANZOUKOUTA

PRÉSIDENTIELLE 2026

Que le meilleur l'emporte

L'élection présidentielle des 12 et 15 mars 2026 se tiendra comme prévu sur l'ensemble du territoire national. Les Congolais sont appelés à choisir leur Président. Au total, 6 741 bureaux de vote seront ouverts. Sept candidats briguent la magistrature suprême, mais l'issue du scrutin semble déjà largement prévisible. Fidèle à la tradition, les activités publiques seront suspendues le jour du vote et la campagne électorale s'est officiellement achevée le 13 mars à minuit. Elle s'est déroulée sans violences, dans le calme et la sérénité.

Conformément à la loi électorale, les membres de la Force publique ont été les premiers à voter le jeudi 12 mars, tandis que le vote populaire a eu lieu le dimanche 15 mars.



Denis Sassou Nguesso

Pour faciliter ce vote, le ministère de l'Intérieur a déterminé, par arrêté, l'emplacement des



Joseph Kignoumbi Kia Mboungou

bureaux de vote spéciaux sur l'ensemble du territoire. Les militaires ont voté en uniforme. Après une pause liée au vote des forces armées, les six autres candidats ont repris leur campagne le vendredi 13. Sur le terrain, la campagne a largement tourné à sens unique: le candidat de la majorité a investi la plupart des médias et des



Dave Uphrem Mafoula

espaces publics. Ses partisans ont mené une campagne offensive visant le «coup K.O.» tant annoncé.

La nuit du 12 au 13 mars, le Boulevard Alfred Raoul a été fermé à la circulation par des partisans de Denis Sassou Nguesso qui ont installé des tribunes pour le grand meeting de clôture prévu vendredi. Les observateurs s'accordent à dire que le scrutin s'est déroulé dans le calme et la discipline, malgré des difficultés d'organisation, notamment la distribution des cartes d'électeurs. Beaucoup d'électeurs ne les ont pas reçues à temps, malgré les mises en garde des préfets adressées aux chefs de quartiers, blocs et zones. Les mêmes dysfonctionnements semblent se répéter d'une élection à l'autre, donnant l'impression d'un manque de volonté politique pour faire

évoluer les choses. Les opérations de révision des listes électorales, qui ont été menées à plusieurs reprises, n'ont pas apporté d'amélioration sensible: des noms continuent à manquer sur les listes, comme si la suppression des personnes décédées ou déplacées n'avait pas été effective.

La campagne, ouverte le 28 février et close le 13 mars après deux semaines, a été jugée timide dans de nombreuses localités. Le faible engoue-



Mabio Mavoungou Zinga

ment de certains électeurs et la disproportion des moyens déployés par le candidat de la majorité confirment le statut de favori de celui-ci.

Pendant ces deux semaines, les sept candidats ont tenté de convaincre les électeurs en présentant leur projet de société. Des affiches ont été placardées un peu partout par des équipes



Anguios Nganguia Engambé

de campagne persuadées de la victoire de leur champion. Mais l'intérêt global est resté limité: les Congolais semblent peu motivés, préoccupés par les coupures d'électricité fréquentes et les pénuries d'eau,



Mélaïne Destin Gavet Elengo

qui persistent même en période électorale.

L'électricité, devenue rare, est désormais un luxe pour beaucoup; l'accès décroît au fil des années. L'eau pose aussi un

vrai problème pour les populations. Le désintérêt des électeurs reflète-t-il un désaveu? Les candidats ont en grande partie négligé ces préoccupations essentielles, pourtant centrales au développement: on ne peut parler de progrès sans eau ni électricité.

La distribution de tee-shirts, casquettes, pagnes et surtout d'argent a marqué la campagne: ces pratiques ont favorisé la mobilisation mais aussi la démobilitation, et ont parfois engendré de l'intolérance et des tensions.

La confrontation a souvent pris la forme d'affrontements entre partis et associations plutôt qu'entre candidats, notamment au sein de la majorité présidentielle. Le PCT a été fortement sollicité pour mobiliser ses partisans face à la «vague bleue». On a aussi déploré l'usage excessif des images des partisans de la majorité, parfois mé-



Vivien Romain Manangou

(Suite en page 4)

PRÉSIDENTIELLE 2026

Le PCT mobilise ses militants à Mfilou-Ngamaba

À quelques jours du scrutin présidentiel du 15 mars 2026, le directeur de campagne local de Mfilou 1 du candidat Denis Sassou Nguesso, Placide Mbakani, et son adjoint Mouanda Honoré ont mené, le 9 mars 2026, une descente de proximité pour présenter le projet de société du candidat de la majorité, Denis Sassou Nguesso et encourager les électeurs à voter.

La rencontre a débuté au rond-point Maïté avant de se poursuivre dans les quartiers Moutabala et Mbouala. Militants, sympathisants, jeunes et femmes se sont rassemblés pour écouter les messages des responsables de campagne et réaffirmer leur soutien au candidat. Plusieurs responsables ont pris la parole pour rappeler les réalisations attribuées au président sortant dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et des infrastructures, ainsi que les initiatives en faveur de l'employabilité des jeunes et de l'autonomisation des femmes. Ils ont également présenté certains projets annoncés pour Mfilou, notamment la construction d'une grande gare routière et des travaux

d'assainissement dans les quartiers environnants. Les jeunes des quartiers Moutabala et Mbouala ont salué les efforts du chef de l'État en matière de paix et de développement et ont invité leurs pairs à participer massivement au scrutin. Placide Mbakani a expliqué que ces descentes de terrain visent à rapprocher le candidat de la population et à détailler son projet de société intitulé « Accélérons la marche vers le développement ». « Nous allons à la rencontre des populations pour leur expliquer le projet du candidat et les encourager à aller voter. L'ennemi principal reste l'abstention. Il ne s'agit pas seulement de gagner, mais de gagner largement », a-t-il souligné. La rencontre s'est déroulée dans une ambiance



Le Directeur de campagne avec son adjoint

conviviale, rythmée par des animations musicales, des slogans et des appels répétés à une participation massive au vote du 15 mars 2026.

Darhovie
KETTE BONAZEBI et
Christevie Oba (Stagiaires)

(Suite de la page 3)

lées à celles du président Denis Sassou-Nguesso sur certaines affiches, une situation que le parti majoritaire n'a pas su entièrement maîtriser, malgré une logistique importante destinée à affaiblir ses rivaux. Le PCT et ses alliés visent à obtenir une majorité écrasante; ils espèrent un véritable raz-de-marée électoral, mais craignent l'abstention. À la vue de la campagne, on peut estimer que la compétition entre candidats a été limitée: plusieurs candidats se sont montrés à peine visibles. Quelques affiches ont été arrachées ponctuellement.

Le bleu et le blanc ont été les couleurs dominantes de la majorité présidentielle. Plusieurs faiblesses ont été notées dans les médias: un déséquilibre majeur de l'information en faveur du candidat de la majorité, un faible nombre d'émissions-débats, le manque d'indépendance de certains journalistes, la cooptation de reporters, le port d'insignes et tee-shirts de candidats par des journalistes, ainsi que des insuffisances techniques, financières et en ressources humaines.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ELECTION

Les personnes vivant avec handicap appelées à participer massivement

Le Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap a organisé le 10 mars 2026 une rencontre citoyenne pour sensibiliser ses membres à l'importance de voter lors de l'élection présidentielle prévue le 15 mars. En présence de leaders associatifs et de responsables institutionnels, cette initiative visait à encourager la participation politique des personnes vivant avec handicap tout en rappelant les avancées de la loi n°18-2025, qui renforce leurs droits et leur inclusion dans la société. Le secrétaire exclusif Traore Bakary a souligné que le vote constitue un instrument essentiel pour faire entendre la voix de cette catégorie de citoyens et contribuer à la construction d'une société plus inclusive.



Vue des responsables

Les participants ont été informés sur les modalités de participation électorale, notamment l'accès aux bureaux de vote et les dispositifs mis en place pour garantir leur confort et leur sécurité. Les échanges ont également porté sur les acquis récents obtenus grâce à la loi n°18-2025. Celle-ci consolide la protection juridique des personnes vivant avec handicap et promeut leur accès aux services publics, à l'éducation, à l'emploi et à la vie politique. M Jean-Pierre Omombe, membre du conseil consultatif, a insisté sur le rôle actif que chaque citoyen concerné peut jouer dans la vie publique et sur l'importance de ne pas rester spectateur face aux décisions qui influencent leur quotidien. Enfin, la rencontre a encouragé un engagement citoyen responsable, rappelant que la participation électorale est un devoir mais aussi un droit. Les participants ont quitté la séance motivés à se rendre aux urnes et à contribuer à un scrutin inclusif, conscients que chaque voix compte pour le renforcement de la démocratie et la reconnaissance des droits des personnes vivant avec handicap en République du Congo.

Darhovie KETTE BONAZEBI (Stagiaire)

CATHOLIC RELIEF SERVICES – MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE, PRIMAIRE SECONDAIRE ET DE L'ALPHABETISATION – MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

Nutrition, agriculture, éducation : le pari gagnant des jardins scolaires



Depuis février 2025, Catholic Relief Services (CRS) met en place un vaste programme de jardins scolaires dans 100 écoles réparties entre la Cuvette, la Bouenza et le Pool, avec un objectif clair : mieux nourrir les élèves et renforcer leurs compétences tout en améliorant leur assiduité. Déployée dans le cadre du Programme international McGovern-Dole de vivres pour l'éducation et la nutrition de l'enfant, financé par le Département de l'Agriculture des États Unis (United States Department of Agriculture, USDA) et mis en œuvre en coopération avec le Programme alimentaire mondial (PAM), cette initiative place l'agriculture au service de la réussite éducative dans des zones où la faim demeure un frein majeur à l'apprentissage.

Les jardins scolaires poursuivent un double objectif : enrichir les repas de cantine par des produits frais cultivés localement, et offrir aux élèves un véritable espace d'apprentissage pratique des techniques agricoles. Dans des contextes ruraux où les enfants sont souvent exposés à la malnutrition ou à des régimes alimentaires peu diversifiés, ces jardins constituent un apport déterminant. Ils contribuent à améliorer la santé et l'assiduité des élèves, tout en renforçant les pratiques alimentaires, sanitaires et environnementales promues par le programme McGovern Dole, qui intègre également un volet WASH — Eau, Assainissement et Hygiène. La cartographie du dispo-

stif est à la mesure des ambitions : 100 écoles ciblées, dont 19 dans la Cuvette, 34 dans la Bouenza et 47 dans le Pool, dans 20 districts et près de 80 villages. Pour assurer la gestion quotidienne des jardins, CRS a déjà installé 99 comités de gestion dans autant d'écoles, réunissant l'Association des parents d'élèves (APE), le Comité du village (CV), le Comité de gestion de la cantine scolaire (COGES) et le gestionnaire de l'école. Ces comités ont été pensés comme une structure locale pérenne, chargée de coordonner les activités, relancer les travaux lorsque nécessaire et impliquer l'ensemble de la communauté. À ce jour, 90 comités ont été formés aux techniques d'agriculture bio intensive : double bêchage, confection de plates bandes surélevées et fabrication de

compost en tas. Ces sessions ont bénéficié de l'appui de plusieurs Chefs de secteur agricole (CSA) et Inspecteurs de circonscription scolaire (ISC), qui renforcent ainsi le lien entre école, agriculture et autorités locales. Après la formation, chaque école a reçu un lot d'outils aratoires — pelles, bêches, râtaux, binettes, machettes, brouettes — ainsi qu'un ensemble varié de semences : choux pommés, aubergines violettes, gombo, piment, tomate améliorée et locale, ciboule, épinard, oseille, amarante, morelle noire et blanche, endive. Ces dotations ont permis d'amorcer la mise en place des jardins dans l'ensemble des départements. Au cours de l'année 2025, 51 jardins étaient déjà opérationnels et suivis. Les résultats observés sont encourageants: les élèves



Jardin scolaire de l'école Bouansa A, district de Madingou, département de la Bouenza République du Congo



Distribution des outils et semences dans la Cuvette: écoles Eboungou, Lipounou, Elondji, district de Tchikapika.

deviennent plus assidus, les écoles disposent de ressources alimentaires complémentaires, et les pratiques d'agriculture

biologique se diffusent progressivement au sein des communautés villageoises. Cependant, plusieurs défis persistent.

La dispersion géographique des écoles — réparties dans 20 districts et près de 80 villages — complique le suivi. Avec seulement dix agents de terrain, les visites régulières sont difficiles, notamment dans les zones éloignées. Une cartographie complète de l'état des jardins est prévue afin d'évaluer précisément la situation et d'ajuster les stratégies d'accompagnement. Malgré ces contraintes, l'élan est bien présent. Pour CRS et ses partenaires, les perspectives sont claires : renforcer la logistique, poursuivre les formations, améliorer la collecte de données et stimuler une mobilisation communautaire constante. Car au-delà des parcelles cultivées, ces jardins scolaires offrent aux enfants un espace d'apprentissage vivant, améliorent la qualité de leurs repas et contribuent à un environnement scolaire plus sain et durable. En soutenant l'agriculture scolaire, CRS, avec l'appui de l'USDA et du PAM, contribue à améliorer durablement les conditions de vie des familles et à renforcer la résilience des écoles rurales.

L'équipe de rédaction de CRS.

PRESIDENTIELLE 2026

La Cour constitutionnelle déploiera des coordonnateurs

Pour garantir le bon déroulement de l'élection présidentielle, la Cour constitutionnelle va déployer quinze coordonnateurs et une centaine de délégués dans les différents bureaux de vote. Afin de préciser l'essentiel de leurs missions, un forum consacré à la régularité de l'élection du président de la République s'est tenu les 6 et 7 mars derniers. Les travaux ont été ouverts par Auguste Iloki, président de la Cour.

M. Auguste Iloki a rappelé les alinéas 1 et 2 de l'article 176 de la Constitution, qui confèrent au juge du contentieux électoral la responsabilité de veiller à la régularité de l'élection présidentielle. La Cour est ainsi chargée de l'ensemble des activités visant à garantir la validité, la crédibilité et la sincérité du scrutin.

«Veiller à la régularité de l'élection du président de la République implique l'accomplissement de missions variées par les coordonnateurs et les délégués. Votre désignation vous engage à exercer vos fonctions avec soin et responsabilité pour atteindre les objectifs at-

tendus, malgré les contraintes que vous devrez surmonter», a déclaré le président de la Cour constitutionnelle.

Le forum a permis d'échanger sur les conditions d'exécution des tâches prévues par l'article 56 de la loi organique n°28-2018 relative à l'organisation et au fonctionnement de la Cour constitutionnelle.

«Vous disposez des éléments tirés de vos expériences lors des précédentes missions de suivi des scrutins présidentiels de 2016 et 2021, dans tous les départements du Congo. Je me réjouis déjà des débats participatifs et interactifs qui, je l'espère, permettront d'aligner les pratiques observées sur



Pour la postérité

les prescriptions constitutionnelles, légales et réglementaires concernant la régularité de l'élection présidentielle», a-t-il ajouté.

Les participants ont été informés des règles relatives au travail d'observateur, des fondements juridiques de la mission d'observation de la Cour, des rôles des coordonnateurs et délégués, ainsi que des méthodes de simulation d'observation et de rédaction du rapport de mission. Le forum a clarifié leur rôle pendant le vote et les comportements à adopter avant, pendant et

après le scrutin.

Auguste Iloki a exhorté les coordonnateurs et délégués à mettre en pratique les connaissances acquises, saluant leur disponibilité et leur assiduité.

«L'exercice de vos missions d'observation exige intégrité. Pour garantir la fiabilité et la crédibilité des scrutins des 12 et 15 mars 2026, vous devez agir de manière impartiale. Cette attitude est essentielle pour assurer la confiance des citoyens dans l'équité du processus de vote», a-t-il conclu.

Cyr Armel YABBAT-NGO

PRESIDENTIELLE 2026

Des journalistes formés à la couverture des processus électoraux

Du 3 au 6 mars 2026, à Brazzaville, s'est tenue une session de formation destinée aux journalistes sur la couverture des processus électoraux, fondée sur la promotion de la paix, les droits humains et l'égalité des genres. L'initiative a été organisée par le Centre des Nations unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale et par l'UNESCO, sous la coordination du système des Nations unies et en partenariat avec le Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC). Les travaux ont été ouverts et clôturés par Médard Milandou, président du CSLC, en présence d'Abdourahamane Diallo, coordonnateur résident du système des Nations unies au Congo.

Cette initiative s'inscrit dans l'engagement continu du système des Nations unies en faveur de processus électoraux paisibles, crédibles et inclusifs.

«Elle traduit notre volonté collective d'accompagner les acteurs nationaux dans le respect de la souveraineté de l'État, afin de renforcer les capacités locales et de consolider les acquis institutionnels», a déclaré M. Abdourahamane Diallo.

Le coordonnateur résident du système des Nations unies a souligné le rôle central des médias en période électorale: «Les professionnels de l'information constituent un maillon essentiel entre les institutions et les citoyens. Par la qualité, l'exactitude et l'équilibre de leurs contenus, ils contribuent à éclairer le débat public, prévenir les tensions et renforcer la confiance dans le processus électoral», a-t-il précisé.

M. Abdourahamane Diallo a également insisté sur la liberté d'expression et le droit d'accès à l'information. «Chaque citoyen doit pouvoir se reconnaître dans le récit médiatique

du processus électoral», a-t-il ajouté, rappelant que les Nations unies restent un partenaire engagé aux côtés de la République. «Notre appui vise à renforcer les capacités nationales, promouvoir les normes internationales en matière de droits humains et favoriser un environnement propice à un dialogue démocratique apaisé».

La formation intervenait pour répondre aux défis de l'environnement informationnel actuel: pressions politiques et économiques, risques d'autocensure, prolifération de la désinformation et usages abusifs des



Photo de famille

plateformes numériques.

Le président du CSLC a remercié le système des Nations unies en République du Congo pour son soutien constant aux médias, notamment lors des périodes électorales. «Ce partenariat illustre notre volonté commune de renforcer les compétences des professionnels de l'information, dans un contexte aussi sensible et déterminant que l'élection présidentielle», a affirmé Médard Milandou.

Il a rappelé le rôle fondamental des médias: informer avec exactitude, éduquer les citoyens et favoriser un débat public responsable, afin de crédibiliser les processus électoraux et contribuer à la consolidation de la paix.

La formation a permis d'abor-

der les principes essentiels guidant la couverture électorale: respect des droits humains, exactitude de l'information, équilibre du traitement des sujets et inclusion de toutes les composantes de la société. Les échanges ont aussi souligné l'importance des médias pour renforcer la confiance des citoyens dans les institutions et le processus démocratique.

Les participants ont été formés aux notions fondamentales des droits humains, notamment les droits civils et politiques, ainsi qu'à la liberté d'expression, au droit à l'information et aux principes d'éthique et de déontologie professionnelle.

Cyr Armel YABBAT-NGO

PRESIDENTIELLE 2026

Jean Pierre Ngouma veut croire en la victoire de Kignoumbi-Kia-Mbouyou

«Gouverner autrement» est le slogan de campagne de Joseph Kignoumbi-Kia-Mbouyou pour l'élection présidentielle de 2026. À Madingou, «Gouverner autrement» est le slogan de campagne de Joseph Kignoumbi-Kia-Mbouyou pour l'élection présidentielle de 2026. À Madingou, l'équipe de campagne dirigée par Jean Pierre Ngouma a investi les principales artères du chef lieu de la Bouenza afin de mobiliser les électeurs en faveur de son candidat.

Selon Jean Pierre Ngouma, la Bouenza fut, il y a quelques années, le deuxième pôle économique du Congo, grâce à des entreprises telles que Matsoumba, la SUCO et SOREMI. Aujourd'hui, la région doit relancer des activités économiques de grande ampleur pour offrir du travail aux Congolais et réduire le chômage.

Les jeunes Congolais ont besoin d'emplois décents, pas de solutions approximatives. Une fois Kignoumbi au pouvoir, les Congolais retrouveront le sourire, a affirmé Jean Pierre Ngouma.

Jean Moussongou Kiossi

COUP D'OEIL EN BIAIS

Les Nations unies accusées de complicité à la restriction de l'espace civique

L'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a loué la salle du Centre international des Nations unies (CINU), à Brazzaville, pour présenter le 27 février 2026, son rapport 2026 sur l'état des droits de l'homme au Congo. Mais surprise ! Les activistes des droits de l'homme ont été gentiment priés de délocaliser leur activité qu'ils ont, finalement, tenue au siège de leur organisation. «Nous pensons que les Nations unies ont failli à leurs obligations. Parce que si nous avons choisi cet endroit, c'est parce que nous pensons que la problématique des droits de l'homme est au centre même de l'existence de l'objet des Nations Unies... Alors que nous pensons que le représentant résident des Nations unies devrait être celui qui allait défendre la nécessité de la publication de ce rapport, dans les installations des Nations unies, parce que nous l'avons toujours fait ainsi. Mais, aujourd'hui, ce grand responsable des Nations unies a cédé à la pression du Gouvernement. C'est à notre avis, une sorte de complicité à la restriction de l'espace civique. Les Nations unies contribuent à la restriction de l'espace civique au Congo», a déploré Parfait Moukoko, président de l'OCDH.

L'administration publique tourne au ralenti

La plupart des cabinets ministériels ou des administrations publiques comptent de nombreux absents par ces temps de campagne électorale pour la présidentielle des 12 et 15 mars 2026. La plupart des ministres, leurs directeurs de cabinets et leurs conseillers sont en campagne, soit dans la caravane du Chef de l'Etat, soit dans les départements où ils ont été désignés par leur parti politique. Certains n'hésitent pas à faire usage des véhicules de l'Etat. Dans cette situation, nombre de fonctionnaires sont, eux-aussi, souvent absents à leurs postes de travail. Ainsi va le pays en période de campagne électorale...

Maîtrise du corps électoral: on traîne le pas

L'une des remarques qui revient souvent dans l'organisation des élections au Congo, c'est la maîtrise du corps électoral qui est un enjeu important pour la démocratie. En toile de fond, le souci de la transparence. A quelques heures du scrutin, ce serait le flou sur la taille du corps électoral. Beaucoup d'électeurs n'ont pas reçu de carte d'électeur à Brazzaville. Il y a par ailleurs des oublis ou des erreurs sur l'identité de ceux qui en ont reçus. On signale aussi des cartes des personnes décédées. Dans un quartier de Makélékélé, par exemple, quatre des cinq membres en âge de voter d'une famille affirment avoir leur carte d'électeur. Mais le dernier n'en a pas. C'est la carte d'une autre personne que cette famille aurait reçu à la même adresse. Pourtant il y a eu une campagne de collecte des réclamations. Le manque de maîtrise du corps électoral est un problème insoluble au Congo. Les candidats ne seraient-ils pas préoccupés par cette situation ?

ENAM : des étudiants en colère contre le directeur

Des étudiants de l'Ecole nationale moyenne d'administration (ENAM) se sont révoltés contre leur nouveau directeur. Cette tension a conduit certains à réclamer son départ. La direction de l'établissement a semblé peiner à gérer cette crise, et les étudiants, exprimant une forte colère, s'inquiétaient pour la validation de leur année académique. Après plusieurs jours d'agitation et de tension, notamment autour de la disparition de certaines notes, selon une source estudiantine, les résultats concernés auraient été retrouvés et de nouvelles matrices corrigées ont été affichées au sein de l'établissement, rapporte-t-on. La tension est retombée, mais le débat est toujours ouvert. Il est temps de rétablir la sérénité. On dit que le nouveau directeur cherche à assainir la gestion des résultats et des évaluations.

L'insécurité reste présente à Mfilou-Ngamaba

Les bandits de grand chemin ne semblent pas lâcher prise, malgré la pression de la DGSP dans son opération de prévention contre le grand banditisme. Certains quartiers de Brazzaville, comme Moutabala dans l'arrondissement 7 Mfilou-Ngamaba, semblent connaître la recrudescence des agressions. Après avoir couvert un meeting du PCT lundi 9 mars 2026 à Moutabala, deux stagiaires de La Semaine Africaine ont été témoins de la tentative d'agression d'un élève pris en chasse par un délinquant muni d'une machette, devant l'école Madame senior. Terrifiées, elles ont pris leurs jambes à leur cou, imitées par d'autres passants. Quelques minutes plus tard, une BJ de la DGSP est arrivée avec quatre hommes menottés, les yeux bandés. Malgré cette intervention, les jeunes hommes violents continuent de rôder dans les rues de Brazzaville, rappelant que l'insécurité reste présente.

MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
CABINET
PROJET AGRICULTURE, JEUNES
ET ENTREPRENARIAT (PAJE)
UNITE DE GESTION DU PROJET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT Avis d'appel à candidatures (Relance)

Projet	Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat - PAJE
Financement	Fonds International pour le Développement Agricole (FI DA)
Référence	PAJE/2026/AMI/001
Titre du Poste	- Responsable Suivi-évaluation
Localisation	République du Congo, Brazzaville.
Date de publication	09/03/2026
Date limite :	24/03/2026

INTRODUCTION

La République du Congo a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût de Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE) et envisage d'en faire partiellement usage pour le financement des coûts relatifs au recrutement du personnel de l'Unité de Gestion du Projet. Le présent appel à candidatures concerne le poste de Responsable Suivi-évaluation.

PRESENTATION DU PROJET

L'objectif du PAJE est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décentes et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».

Les résultats attendus du Projet sont entre autres :

- Le renforcement et l'opérationnalisation de 957 MPMEs du secteur agroalimentaire, obtenant l'accès aux services financiers ;
- L'accès aux marchés des petits producteurs est amélioré par la création et l'extension des partenariats commerciaux inclusifs et durables, avec l'insertion de 11.500 producteurs ;
- L'amélioration de la qualité des aliments commercialisés, à travers la réhabilitation des infrastructures de marché réduit les pertes ;
- La création d'un dialogue au niveau local sur les systèmes alimentaires durables et inclusifs ;
- La création d'un environnement politique et réglementaire soutenant les investissements dans le secteur agroalimentaire et l'accès aux services financiers des acteurs des filières agricoles cibles ;
- La création d'un dialogue public-privé incluant une représentation gouvernementale multisectorielle ainsi que des organisations du secteur privé, s'exprimant au nom des différentes parties prenantes et des jeunes, qui se concentrent sur la stimulation et le soutien de la croissance de l'agro-industrie ;

Le Projet intervient dans les départements du Sud, appelés « grenier du Congo », où se trouve une forte concentration de populations rurales et de jeunes et, qui disposent de potentialités agricoles ainsi que de bonnes conditions agroécologiques (environ 67% de la production totale de manioc et une grande production de fruits et de légumes). De manière plus spécifique, le projet intervient dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou, de la Lékoumou et des Plateaux. Le projet interviendra aussi dans une partie du département de la Cuvette et de la Cuvette Ouest, pour mieux capitaliser les acquis du PD-PAC, ciblant essentiellement la filière halieutique. Entré en vigueur le 20 octobre 2022, la date actuelle d'achèvement du projet est le 31 décembre 2028.

DOSSIER DE CANDIDATURES – MODALITES DE RECEPTION- CRITERES DE SELECTION

a) Dossier de candidatures

Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants :

- Un curriculum vitae récent détaillé, signé et daté (4 pages maximum en format PDF), et y indiquer trois personnes de références que la commission de recrutement pourrait contacter ;
- Une lettre de motivation (1 page maximum en format PDF) précisant (a) les formations et qualifications pertinentes pour le poste sollicité, (b) l'expérience pertinente, (c) la valeur ajoutée à apporter par le candidat face aux défis de la mise en œuvre du PAJE et (d) le délai de disponibilité du candidat ;
- Les copies certifiées conformes des diplômes, les attestations de travail et autres certificats (à joindre au dossier de candidature) ;
- Un extrait du casier Judiciaire datant de moins de 3 mois ;
- Un certificat de nationalité.

b) Réception et date limite

Les dossiers de candidatures doivent être déposés à l'adresse : **Rue de Libération de Paris, enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville, République du Congo**, ou transmis par courrier électronique (un seul envoi incluant l'ensemble des documents requis) à l'adresse suivante: **recrutement2026@maep-paje.cg** avec copie obligatoire à : **recrutementpersonnel@maep-paje.cg**; avec en objet la mention suivante :

- « **PAJE-RSE-Nom du candidat** » pour le poste de Responsable suivi-évaluation.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 24/03/2026 à 16h00, heure locale. La date et l'heure de réception du courriel faisant foi.

c) Critères de sélection

Les candidats seront recrutés sur la base de leurs qualifications académiques, de leurs expériences professionnelles pertinentes et de leurs capacités à réaliser la mission. Les étapes du recrutement sont les suivantes : (i) présélection des candidats sur la base des qualifications et critères établis ; (ii) participation à un test écrit (option à la discrétion du Ministère), (iii) participation à une interview (seuls les candidats retenus à l'issue du test écrit seront contactés pour l'interview).

Considérations particulières :

- **Fonctionnaires :** Pour les candidats fonctionnaires, une lettre de mise en disponibilité ou de libération par son administration de tutelle devra être présentée avant l'entrée en fonction.
- **Candidatures féminines :** Les candidatures féminines sont vivement encouragées.
- **Lieu d'affectation :** L'Unité de Gestion du Projet est basée à Brazzaville, lieu de recrutement et de prise de fonction du personnel du projet.

DUREE DU CONTRAT – LIEUX D'AFFECTION

Sur la base du Règlement d'ordre intérieur harmonisé, le contrat est d'une durée d'un (1) an renouvelable sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le renouvellement du contrat sera toutefois limité à la durée effective du projet et le contrat initial sera soumis à une période probatoire de 6 mois. Il(elle) sera basé(e) à Brazzaville avec des déplacements dans la zone du projet.

1. RESPONSABLE SUIVI EVALUATION

Tâches et responsabilités

Sous la responsabilité finale du Coordonnateur du Projet, le/la Responsable Suivi et Evaluation- Coordi-

nateur/trice adjoint sera basé(e) à Brazzaville à l'UGP avec des déplacements fréquents dans la zone d'intervention du projet.

Le/la responsable du suivi/évaluation- sera chargé(e) d'assurer la planification, le suivi et l'évaluation périodique de toutes les activités du Projet, ainsi que de la coordination du Projet. Il/elle sera également chargé(e) de coordonner l'appui les acteurs et partenaires du projet à mettre en place leurs propres dispositifs cohérents avec celui du Projet, ainsi que d'appuyer les autres membres de l'UGP. Il/Elle coordonnera aussi l'assistant de suivi et évaluation pour la collecte des données dans les temps et qualité prévu, ainsi qu'assurer l'appui des assistants SE aux opérateurs et les partenaires à remplir leurs tâches de gestion et production de l'information.

Le RSE est chargé de la conception et de la gestion participative du système de planification et de suivi - évaluation du Projet. Il veille au développement d'un système de Suivi - Evaluation Participatif basé sur des mécanismes et systèmes formels et fonctionnels. Il/elle est le responsable final de l'utilisation et la présentation des données pour la planification, le pilotage et la prise de décision du projet.

Tâches spécifiques

a) Concernant la mise en place du système :

- Guider un processus d'établissement de la situation de référence (étude de base) ; vérifier la qualité des données socio-économiques disponibles sur la zone du projet, les méthodes utilisées pour les collecter et leur degré de fiabilité pour constituer de bonnes statistiques de base ;
- Il/elle sera responsable du suivi de la mise en œuvre de la stratégie genre ;
- Travailler étroitement avec l'assistance internationale pour la mise en place et le fonctionnement du système de suivi-évaluation ;
- Guider le processus d'identification et de conception des indicateurs clés pour chaque composante en vue de l'enregistrement et du compte-rendu des progrès physiques par rapport aux prévisions du PTBA ;
- Guider un processus d'identification des questions et paramètres clés de performance en vue du suivi des performances du Projet et de leur comparaison avec les objectifs ;
- Guider et superviser les organismes contractants pour réaliser en relation avec l'assistance technique internationale les enquêtes et études spécifiques requises pour l'évaluation des effets et des impacts du Projet ;
- Contribuer à l'élaboration du plan de renforcement des capacités du Projet en matière de Suivi Evaluation et suivre sa mise en œuvre ;
- Appuyer de manière participative des formations en Suivi Evaluation sur la base des besoins des intervenants, notamment les bénéficiaires ;
- Développer l'ensemble du cadre pour le suivi et l'évaluation (S/E) du projet, notamment les revues annuelles, les évaluations participatives d'impact, le suivi des processus, le suivi des opérations et les ateliers de capitalisation des leçons apprises ;
- Développer le Système d'Information et l'intégrer comme outil de planification et de gestion de l'UCP.
- Développer un système de gestion des connaissances et assurer sa fonctionnalité au sein de l'UCP

b) Concernant la mise en œuvre du S&E

- Concevoir sur la base du PTBA, le cadre de suivi des réalisations physiques et des processus relatifs aux activités du Projet ;
- Appuyer l'équipe du Projet et les partenaires de mise en œuvre dans la préparation de leurs rapports d'avancement. Ensemble, analyser ces rapports en termes de problèmes et d'actions nécessaires.
- Préparer les rapports d'avancement consolidés, pour la Coordination du projet, à soumettre aux instances appropriées suivant le calendrier approuvé ;
- Réviser les rapports de suivi ; les analyser pour l'évaluation d'impact et pour identifier les causes d'éventuels obstacles dans la mise en œuvre du Projet ;
- Informer et participer aux missions de supervision et d'évaluation/revues externes en analysant les rapports de suivi ainsi qu'en fournissant une connaissance directe et personnelle de la situation de terrain ;
- Organiser des sessions de recyclage en Suivi Evaluation pour l'équipe du Projet, les partenaires de mise en œuvre, les organisations locales et les bénéficiaires ;
- Planifier des rencontres régulières pour identifier les leçons de l'expérience et les conséquences pour les prochaines étapes du Projet ;
- Assurer la gestion des connaissances et les activités de communications selon les informations collectées par le suivi évaluations et les résultats généraux du projet ;
- Contribuer activement à la réalisation du PTBA et assurer la disponibilité des données pour sa formulation ;
- Coordonner le SSE dans chaque région et de l'antenne et assurer la collecte des données définies nécessaires au projet à la fréquence convenue ;
- Collaborer avec le personnel et les partenaires de mise en œuvre au suivi qualitatif afin de fournir des informations pertinentes sur l'évaluation courante des activités et des effets du projet ;
- Guider le personnel du projet et les partenaires à la rédaction de leurs rapports d'avancement et examiner les rapports en tirant les conclusions et recommandations nécessaires au pilotage ;
- Effectuer des visites régulières sur le terrain pour soutenir la mise en œuvre du SE ;
- Orienter et superviser les consultants et/ou structures engagées par contrat pour la réalisation des enquêtes spécifiques nécessaires à l'évaluation des effets ;
- s'assurer que tous les contrats signés avec les opérateurs/prestataires de services incluent des spécifications pour le SSE et le type des données à collecter, fréquence et mode de reportage et les pénalités pour défaut de compte-rendu comme spécifié ;
- Informer et collaborer avec les missions externes de supervision et d'évaluation en faisant des informations disponibles et actualisées sur l'avancement du projet ;
- Planifier des rencontres régulières pour identifier les leçons de l'expérience et les conséquences pour les prochaines étapes du Projet et promouvoir le partage régulier des résultats du SE avec l'équipe du Projet, les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires ;

PROFIL DU POSTE -RESPONSABLE SUIVI EVALUATION

- Être de nationalité congolaise et âgé de 55 ans au plus à la date de lancement de l'appel à candidature
- Titulaire d'un diplôme universitaire supérieur (niveau master au minimum) en Sciences agronomiques, Statistiques ou discipline apparenté ;
- Forte expérience en matière d'intégration et de suivi des stratégies de genre ;
- Au moins 5 ans d'expérience dans des fonctions similaires de planification et suivi évaluation ;
- Expérience dans la coordination des projets ;
- Bonne connaissance du milieu rural ;
- Bonne connaissance d'Excel et des logiciels de gestion des bases de données ;
- Une bonne connaissance des systèmes de SE dans le contexte des projets de développement rural
- Connaissance pratique de la gestion axée sur les résultats et des domaines transversaux comme le développement de capacités et l'approche genre ;
- Connaissance de la langue française.
- L'expérience dans la mise en œuvre des projets jeunes sera un atout.

Fait à Brazzaville le,

Le Directeur de Cabinet
Pascal Robin ONGOKA

CONFLIT EN RD CONGO

Les Etats-Unis sanctionnent l'armée rwandaise

Washington a annoncé, le 2 mars 2026, des sanctions contre les Forces de défense rwandaises (FDR), pour leur soutien aux rebelles du M23, qui contrôlent de larges parties du territoire congolais dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu.

Par la voix du département d'Etat, les Etats-Unis d'Amérique ont annoncé avoir sanctionné «les Forces de défense rwandaises et quatre officiers supérieurs des FDR pour leur soutien opérationnel direct au M23 et à ses affiliés dans l'Est de la République Démocratique du Congo. Le soutien continu des FDR et de ses hauts responsables a permis au M23 de s'emparer du territoire souverain de la RDC et de poursuivre ces graves violations».

Les quatre officiers supérieurs concernés par les sanctions individuelles sont Ruki Karusisi, commandant de la 5e division d'infanterie des FDR, qui fut «commandant des Forces d'opérations spéciales et a supervisé des opérations militaires en soutien au



Jusqu'ou vont aller les sanctions des Etats-Unis contre la rébellion rwandaise?

M23»; Stanislas Gashugi, qui a remplacé Karusisi au poste de commandant des Forces d'opérations spéciales des FDR en mars 2025; Mubarakh Muganga, dit «MK Mubarkh», chef d'Etat-major de défense, et qui «avant d'être nommé à ce poste en juin 2023 (...) occupait les fonctions de chef d'Etat-major de l'armée des FDR, période durant laquelle il a joué un rôle clé dans la planification des opérations et le commandement des forces des FDR dans l'Est de la RDC»; et Vincent Nyakarundi, chef d'Etat-major de l'armée.

Ces sanctions impliquent le gel de l'ensemble des avoirs détenus directement ou indirectement aux Etats-Unis par les personnes visées, ainsi que l'interdiction pour toute personne ou entreprise américaine de faire affaire avec elles. Après l'annonce du département d'Etat, les autorités rwandaises ont répliqué, en dénonçant cette façon de faire. Pour elles, ces sanctions «ciblent injustement une seule partie au processus de paix, dénaturent la réalité et déforment les faits du conflit. Les attaques répétées et indiscriminées de

drones ainsi que les offensives terrestres constituent des violations manifestes des accords de cessez-le-feu par la RDC», affirme encore Kigali, ajoutant que «la RDC s'est engagée, dans le cadre des Accords de Washington, à mettre fin de manière irréversible et vérifiable au soutien de l'Etat à la FDLR et aux milices associées, mais elle n'a pris aucune mesure en ce sens».

Le Trésor américain a déjà sanctionné plusieurs personnalités rwandaises et congolaises impliquées dans le conflit en cours dans l'Est de la RDC, depuis la résurgence du M23, en 2023. C'est notamment le cas de James Kabarebe, conseiller en défense et sécurité du président rwandais Paul Kagame, ou encore de Lawrence Kanyuka, porte-parole de l'AFC/M23, tous deux sanctionnés en 2025. L'AFC/M23 a déclenché en décembre une offensive sur la cité stratégique d'Uvira, située dans la province orientale du Sud-Kivu, suscitant l'ire de Washington, et les affrontements s'y sont intensifiés ces derniers temps.

Alain-Patrick MASSAMBA

GABON

Le gouvernement dément les accusations de Sylvia Bongo

L'Etat gabonais a vivement réagi aux déclarations de l'ancienne Première dame Sylvia Bongo, formulées lors d'un entretien accordé sur la chaîne de télévision France 24. Dans cette interview, réalisée à Londres (Angleterre) le 6 mars 2026, l'épouse de l'ancien président Ali Bongo Ondimba a affirmé avoir subi des actes de torture pendant sa détention au Gabon, tout comme son fils Noureddin Bongo Valentin.

Ces accusations ont été fermement rejetées par le gouvernement gabonais. Lors d'une conférence de presse, le ministre de la Communication, Germain Biahodjow, a qualifié ces propos de «diffamatoires». Selon lui, les autorités gabonaises contestent catégoriquement ces allégations et assurent que l'ancienne Première dame et son fils ont bénéficié, durant leur détention, d'un traitement respectant les règles de droit ainsi que la dignité humaine. Le ministre a également dénoncé la diffusion de ce qu'il considère comme des récits



Germain Biahodjow ministre gabonais de la Communication

déformés et contraires à la réalité. Dans son entretien, Sylvia Bongo, visiblement émue, a raconté avoir été attachée par des militaires dans les sous-sols de la Présidence, affirmant que son fils, déjà blessé, aurait été amené devant elle avant d'être violemment torturé sous ses yeux. Des déclarations que le gouvernement dément formellement. Germain Biahodjow a notamment évoqué la situation de l'ancien chef de l'Etat Ali Bongo après sa chute du pouvoir. Selon lui, ce dernier aurait pu recevoir la visite d'institutions internationales sans restriction, une situation qu'il a présentée comme exceptionnelle dans un contexte africain. Par ailleurs, Sylvia Bongo a déclaré qu'elle ne retournerait plus au Gabon, affirmant avoir été victime d'insultes racistes. De son côté, le gouvernement rappelle que la justice gabonaise l'a condamnée à une peine de vingt ans de prison ferme.

Gaule D'AMBERT



Organisation mondiale de la Santé

Bureau de la Représentation au Congo
BP : 2465 ; Tél. : (242) 663 83 29 – 666 33 56 ; Fax : 00 47 241 37 332
Brazzaville

Brazzaville, le 09 mars 2026

Appel à manifestation d'intérêt

Titre: Contractualisation pour une formation en leadership et management

1. Contexte

Le Ministère de la Santé et de la Population, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), envisage de contractualiser avec une université ou une école d'enseignement supérieur publique ou privée, disposant d'une expertise reconnue en leadership et management. Cette initiative vise à renforcer les compétences des enseignants de l'institution sélectionnée, afin de leur permettre ensuite de former les cadres supérieurs du Ministère de la Santé en leadership stratégique et en management des structures.

2. Objet de l'appel

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet de sélectionner une institution académique, publique ou privée, capable de concevoir et de dispenser un programme structuré de formation en leadership et management, adapté aux besoins des cadres supérieurs du Ministère de la Santé.

3. Portée de la mission

À l'issue du renforcement des capacités des enseignants de l'institution retenue, il sera confié à ladite institution la mise en œuvre des activités suivantes:

- La conception et la mise en œuvre d'un programme de formation en leadership stratégique et en management des structures de santé;
- L'organisation de sessions de formation à l'intention des Directeurs généraux, conseillers et directeurs centraux du Ministère de la Santé;
- La production de supports pédagogiques et d'outils pratiques d'aide à la décision;

• L'évaluation des acquis des participants et la formulation de recommandations en vue d'assurer la pérennisation du programme.

4. Critères de sélection

Les institutions candidates devront démontrer :

- **Expertise académique:** existence d'un programme structuré ou d'un centre de recherche en leadership et/ou management;
- **Expérience avérée:** références de formations similaires réalisées auprès d'institutions publiques, privées ou internationales;
- **Capacité pédagogique:** disponibilité d'enseignants qualifiés et expérimentés;
- **Approche pratique:** méthodologie favorisant l'application opérationnelle des concepts de leadership et management ;
- **Collaborations internationales:** partenariats académiques ou institutionnels actifs;
- **Production scientifique:** publications pertinentes dans les domaines du leadership ou du management depuis 2020 ;
- **Durabilité:** capacité à intégrer durablement le programme dans l'offre régulière de l'institution;
- **Conformité administrative:** fourniture des documents légaux requis (agrément, statuts, Numéro d'Identification Unique – NIU, Registre de Commerce et de Crédit Mobilier – RCCM, etc.).

5. Modalités de soumission

Les établissements intéressés sont invités à se conformer aux dispositions suivantes:

a. Retrait du formulaire

Le formulaire de candidature est disponible à la guérite du Bureau de la Représentation de l'OMS au Congo, sis Ave-

nue Charles De Gaulle, Enceinte Cité Louis Pasteur, à proximité du Laboratoire National de Santé Publique, Plateau-Ville, Brazzaville (République du Congo).

Le retrait du formulaire s'effectue sur présentation d'une clé USB neuve.

b. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants:

- Une présentation détaillée de l'institution;
- Les curricula vitae des enseignants pressentis;
- Les références académiques et professionnelles pertinentes;
- Une proposition de programme de formation (contenu, méthodologie, durée et résultats attendus).
- Les documents légaux requis (agrément, statuts, Numéro d'Identification Unique – NIU, Registre de Commerce et de Crédit Mobilier – RCCM, etc.).

c. Dépôt du dossier

Le dossier complet, présenté sous pli fermé, doit être déposé au **Bureau de la Représentation de l'OMS au Congo**, sis Avenue Général Charles de Gaulle Plateau-Ville, Brazzaville République du Congo, au **plus tard le 20 mars 2026 à 23 h 59 (heure de Brazzaville)**, avec la mention obligatoire suivante: «**Appel à manifestation d'intérêt – Contractualisation pour une formation en leadership et management**»

6. Calendrier indicatif

- **Publication de l'appel:** 10 mars 2026
- **Date limite de réception des dossiers :** 26 mars 2026
- **Évaluation des candidatures:** du 27 mars au 03 avril 2026
- **Notification de l'institution retenue:** 10 avril 2026

COMMENTAIRE

Vers le 50^e anniversaire du don de la vie du cardinal Emile Biayenda

L'année jubilaire du don de la vie du cardinal Emile Biayenda sera lancée le dimanche 22 mars 2026, cinquième dimanche de Carême. Elle marquera le 49^e anniversaire de sa disparition tragique, sur le thème: «*Emile cardinal Biayenda: Le don suprême pour l'unité et la paix en République du Congo*». Une messe sera célébrée à 15h, à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur, par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville. Par la même occasion, le dimanche 22 mars, à 9 heures, Mgr l'archevêque présidera une eucharistie au Mont Cardinal Emile Biayenda, à l'occasion de la pose de la première pierre de l'érection du sanctuaire.



Emile cardinal Biayenda



Le cardinal Emile Biayenda, le Président Marien Ngouabi et le pro-nonce Mgr Tagliaferri

Dans cette édition, nous vous faisons découvrir la figure du cardinal Emile Biayenda, à travers ses propres écrits transcrits dans le Journal «*La Mémoire*» paru au mois de janvier 2026, intitulé: «*L'enfance du jeune Emile Biayenda, troisième fils de Tâ Semo et de Mâ Biyela*». Comme séminariste à Saint-Paul de Mbamou, Emile Biayenda commença déjà à rédiger sa propre biographie.

«Je naquis en 1927 dans un village du nom de Mfinka Bitungu appartenant par mon père à la famille Kahounga et par ma mère à la famille Kindamba. Vers 1929 les parents abandonnèrent l'endroit où j'étais né et vinrent s'établir dans un campement à 30 km environ du village Kongo et qui prit le nom de Bikubi. A croire que c'était un coin de terre très productif et giboyeux à cette époque. En 1932, j'avais six ans et me livrais déjà aux promenades en forêt avec mes frères aînés et cadets pour empoisonner les ruisseaux et capturer ainsi du poisson, chercher toutes feuilles comestibles, tendre des pièges aux rats. Une imagination très souvent exacte me faisait prendre dans tout le petit village pour un grand magicien. Voici comment la chasse était fréquente, mais je n'y allais pas, mon âge en était la cause. Dans le village presque désert, j'y restais seul, passant la plupart de mon temps à asperger de vin la statuette en bois qui était sans doute consacrée aux fétiches, afin que la chasse soit bonne. A leur retour, les chasseurs me demandaient de deviner le nom de l'endroit du morceau de gibier caché sous les feuilles. Comme je viens de le dire ci-dessus, ma réponse était le plus souvent exacte et l'une des pattes de l'animal que je prenais pour (kito au lieu de koto) m'était toujours réservée. Sur ce, j'étais le chef du village, me disaient-ils. En 1935, papa fut choisi par l'administrateur Cadect pour jouer le rôle de policier au poste de Pangala. Nous quittâmes à regret notre petit coin. Dans ce poste régnait une grande animation. L'aimable dame Cadec choisit la plupart des enfants du poste pour aller désormais jouer avec ses deux petits; je n'y manquais pas. Mes deux grands frères fré-

quentaient déjà les classes à une école catholique qui était sise à un ou deux km tout au plus du poste. Eh moi ! papa ne voulait pas que j'aille à l'école. Vers la fin de 1935, ces amusements puérils cédaient place au goût des études. Un matin violent, les menaces de papa, je me rendis à l'école et je fis inscrire mon nom au moniteur. Craignant les reproches des miens, ce ne fût que vers les 11 heures que je reviens à la maison au lieu de rentrer à 9 ou 10 heures. Ayant constaté que je rendais à l'école. Eh bien ! Me dit papa, te voilà maintenant rendu à l'école, je te l'ordonne volontiers, mais à condition que tu poursuives les cours avec entrain. Pensez-vous que je mis en pratique cette recommandation de papa? Et oui! Tous les matins, toutes les une heure et demie à l'exception d'une cause sérieuse je me rendais à l'école tâchant toujours à être à l'heure, mon petit livre de lecture sous l'aisselle. En six mois environ, j'avais fini toutes mes notions préliminaires en passant par «*alphabet, papa, dragées*» et au bout de l'année 1936, je me trouvais au syllabaire première année. Grande fut ma joie en arrivant un jour à écrire Malela-Bombé et tous les noms de mes parents. En 1937, à la Pentecôte, le maître Léon Moundaga alla nous laisser à la mission où nous devrions suivre les cours de catéchisme et de classe. Dès l'entrée, un petit concours me permis de suivre le cours préparatoire deuxième année. Après quelques mois, beaucoup de mes amis reprirent le chemin du village, par suite de l'activité du travail et des classes. Samedi 7 mai 1938, à l'âge de 11 ans, dans la chapelle Saint Théophile de Kindamba, sur mon front coulait une eau claire, sur ma main brillait une lumière vive et mon nom de Biayenda trouvait un compagnon «*Emile*». Devinez ! C'est mon baptême; ce baptême qui, à partir de ce jour,

me faisait appartenir entièrement à Dieu et à la Sainte Eglise catholique; ce baptême qui me débarrassait ce jour-là du péché originel et de toutes ces convoitises citées au début de ma biographie. Vive ce grand jour ! En 1938, je passais au cours élémentaire. Suivre la première et la deuxième année demandait deux ans, mais hélas ! En 1940, après avoir été admis à l'examen officiel, j'eus la malchance au concours à l'école Jeanne d'Arc. Bon fut de doubler le cours élémentaire deuxième année. La vocation sacerdotale avait

déjà pris possession de moi. Les chers révérends frères qui me la devinaient, me l'alimentaient. L'amour d'évangéliser le pays, de faire aimer le Bon Dieu de mes parents, de mes amis et de mes ennemis m'enlevait le goût de l'argent et de tous les biens terrestres. En 1942, quelle joie ! J'étais dénombré parmi ceux qui allaient dès le 29 avril suivre le CM, à Kibouendé. Je voyais perspectivement en travers les deux années 1942 et 1943, ma rentrée au séminaire en 1944. Que Dieu soit béni ! En effet, dès cette date, accompagné de mes trois compatriotes (Adolphe Ndouri, Marcel Malonga, Antoine Ngoma) et moi-même, je me rendais à l'œuvre. Quitter Kindamba l'on se rendit à pied à Kibouendé laisse à désirer, mais l'espoir d'aller suivre le CM et d'atteindre plus tard les cours du séminaire me volait toutes ces difficultés du parcours. Dès le début du mois de mai les classes ouvrirent leurs portes et le CM, nous reçut. Les difficultés comme dans toutes les carrières ne manquaient pas dans ce nouveau cours; la science acquise aux basses classes s'était disproportionnellement différenciée à celle de ce cours. Ce ne fut que plus tard que nous saisissons peu à peu ce que ce cours voulait nous apprendre. (A suivre).

Après son ordination sacerdotale le 26 octobre 1958, il occupa successivement les fonctions de vicaire de la paroisse Sainte Marie de Ouenzé, de 1958 à 1962 et de curé de la paroisse Jean-Marie Vianney de Mouleké, de 1962 à 1965. De 1960 à 1965, il a été responsable diocésain de la Légion de Marie. En octobre 1965, il part en France pour les études supérieures à la Faculté catholique de Lyon jusqu'en 1969, sanctionnées par une Licence en théologie et un Doctorat en sciences sociales. Rentrée au pays en mai 1969, il est nommé vicaire de la paroisse Saint Esprit de Moundali. Le 18 février 1970,

il est nommé vicaire épiscopal, chargé des œuvres d'apostolat et commissions diocésaines. Le 7 mars 1970, il est nommé par le Pape Paul VI, archevêque titulaire de Garba et coadjuteur de Brazzaville avec droit de succession. Il est sacré à Rome le 17 mai de la même année par Mgr Sergio Pignedoli, secrétaire de la Congrégation pour l'évangélisation des peuples. En présence de Mgr Tagliaferri, nouveau nonce apostolique à Bangui (RCA). A la mort de Mgr Théophile Mbemba le 14 juin 1971, Emile Biayenda devient archevêque métropolitain de Brazzaville. Une année et sept mois seulement ont suffi, c'est à dire le vendredi 2 février 1973, l'extraordinaire nouvelle tombe et une joie remplit les cœurs de la chrétienté de Brazzaville, en particulier et du Congo, en général. Le Pape Paul VI vient de le créer cardinal, à l'âge de 56 ans. C'est le tout premier dans l'histoire de l'Eglise du Congo et le plus jeune de l'Afrique noire francophone. Le décret papal signé le 18 janvier 1973 a été rendu public depuis Bangui par Mgr Tagliaferri. Voici les termes de ce décret papal: «*Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Par ces lettres nous portons à votre connaissance que dans notre prochain consistoire vous serez agrégé au Sacré collège des Eminentissimes cardinaux; ceci afin de témoigner à votre personne de notre spéciale bienveillance et de marquer par le don de cette insigne dignité vos mérites au service de l'Eglise. Nous vous accordons de tout cœur notre bénédiction apostolique dans le Seigneur. Du Vatican le 18 janvier 1973, la dixième année de notre Pontificat. Paul XI, Pape*». A cette occasion, le Gouvernement congolais lui décerne la distinction de la médaille de commandeur dans l'Ordre du mérite congolais. Il porta sa barrette cardinale le 5 mars, à Rome. **Les tristes jours de mars 1977** Ceux-ci restent pour beaucoup de congolais une période inoubliable fixée avec du sang. Une période plus sombre de l'histoire du Congo et de son monopartisme. Des martyrs de l'intolérance assassinés: Marien Ngouabi, le vendredi 18 mars 1977. A ce propos, voici

ce qu'avait déclaré le cardinal Emile Biayenda le matin du mardi 22 mars, au cours de la réunion avec les responsables du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes du Congo: «*A tous nos frères croyants, du nord, du centre et du sud, en souvenir du président Marien Ngouabi, nous demandons beaucoup de calme, de fraternité et de confiance en Dieu, Père de toutes races et de toutes tribus, afin qu'aucun geste déraisonnable ne puisse compromettre un climat de paix que nous souhaitons tous*».

La mort du cardinal Emile Biayenda

Le samedi 19 mars 1977, le Comité militaire du Parti (CMP) qui venait d'être installé, avait mis en place une commission d'enquête devant statuer sur les personnes suspectées d'être à l'origine de l'assassinat du président Marien Ngouabi, afin d'établir la lumière. Parmi les personnalités ciblées pour être entendu, pas pour autre chose de fâcheux, si non

qu'une simple rencontre fraternelle, il y avait bien évidemment le cardinal Emile Biayenda, originaire du Pool. La rencontre entre le cardinal et les membres de la commission d'enquête était bel et bien programmée pour le mardi 22 mars dans l'après-midi. Et le cardinal les attendait justement cet après-midi-là, comme convenu. Finalement, la rencontre n'avait plus eu lieu à l'Etat-Major comme prévu, mais au domicile d'un officier de l'armée populaire nationale. Retenons qu'au nombre des personnes tuées en cette période de crise politique où la cour martiale siègeait sans désespérer, il y a Alphonse Massamba-Débat, ancien président de la République, de 1963 à 1968, leurs corps n'ont jamais été retrouvés, sauf celui du cardinal qui se repose pour l'éternité en la Cathédrale Sacré-Cœur. Tout est mystère et quel mystère. Tout est grâce.

Pascal BIOZI KIMINOU

50^e ANNIVERSAIRE DU DON DE LA VIE DU CARDINAL EMILE BIAYENDA

Thème: «Emile cardinal Biayenda: Le don suprême pour l'unité et la paix en République du Congo»

La Commission diocésaine préparatoire aux activités du jubilé que préside l'abbé Prisque Nsimouessa ainsi que les sous-commissions, s'attèlent à mettre les bouchées doubles pour la réussite de cet événement ecclésial. Après l'adoption du plan d'action par le Conseil diocésain, les membres des différentes sous-commissions, sous la coordination de l'abbé Prisque Nsimouessa, était en séance de travail le mardi 10 mars 2026 dans la salle de la catéchèse pour peaufiner les plans d'action. Il a été rappelé les missions dévolues à la commission diocésaine préparatoire et aux sous-commissions. Quelques activités du mois de mars ont été approuvées:

- Du 15 février au 15 mars 2026: Campagne de sensibilisation dans toutes les paroisses et tribune dans les médias;
- Du 13 au 21 mars: neuvaine en l'honneur du cardinal Emile Biayenda;
- 18 mars: Célébration de la rencontre historique entre le cardinal Emile Biayenda et le président Marien Ngouabi;
- 22 mars 2026:
 - * 9h: Pose de la première pierre pour l'érection du sanctuaire et messe au Mont cardinal Emile Biayenda
 - * 15h: messe marquant le 49^e anniversaire du don de la vie du cardinal Emile Biayenda à la Place mariale de la Cathédrale Sacré-Cœur et lancement de l'année jubilaire;
- 24 mars: commémoration de la mise en liberté du cardinal Emile Biayenda après 44 jours de détention;
- 26 mars: Commémoration de l'exposition de la dépouille du cardinal Emile Biayenda en la Cathédrale Sacré-Cœur;
- 27 mars: En souvenir de son inhumation, visite de la tombe et du musée.

Commission communication et médias

SOCIETE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE DU TABAC TROPICAL

Société Anonyme

Au capital de 1.550.000.000 de francs CFA

Siege social: Avenue de la Pointe Hollandaise — Mpila -BP 50

Brazzaville

République du Congo

RCCM: CG-BZV-01 -2002-B14-00022

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 31 mai 2021, enregistré le 09 juin 2021, Bureau des enregistrements des Domaines et du Timbre Plaine sous le numéro 2379, folio 103/7, les Actionnaires ont ratifié la cotation de la société JSNM en qualité d'administrateur, en remplacement de la société TOBAMARK International.

Aux termes du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 28 avril 2023, enregistré le 03 mars 2026, Bureau des Enregistrements, des Domaines et du Timbre Plaine sous le numéro 138, folio 039/5, les Administrateurs ont rappelé et pris acte de la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Marcel CASTANOU.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 janvier 2026, enregistré le 19 février 2026, Bureau des Enregistrements, des Domaines et du Timbre Plaine sous le numéro 1024, folio 033/15, les Actionnaires ont décidé de la nomination de Monsieur Michel DJOMBO, er qualité d'administrateur.

Dépôt desdits procès-verbaux a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville en date d' 05/03/2026, sous les numéros CG-BZV-01-2026-D-00174; CG-BZV-01-2026-D-00175; CG-BZV-01-2026-D-00176.

Pour avis,

Le Conseil d'Administration et les Actionnaires

NONCIATURE APOSTOLIQUE

Mgr Relwendé Kisito Ouedraogo, ordonné évêque à Ouagadougou

Son Eminence le cardinal Pietro Parolin, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté le Pape Léon XIV a conféré l'ordination épiscopale à Mgr Relwendé Kisito Ouedraogo, archevêque titulaire nommé de Iita, nonce apostolique en République du Congo et en République Gabonaise.



Le cardinal Pietro Parolin conférant l'ordination épiscopale à Mgr Ouedraogo

La cérémonie a eu lieu le samedi 7 mars 2026 en la Basilique Notre-Dame de Yagma à Ouagadougou,

taire d'Etat du Saint-Siège a indiqué que la mission du représentant pontifical consiste à «apporter la vérité, la lumière, la paix et l'unité» parmi les faux prophètes. Il a invité le nouvel évêque à construire des ponts et des relations, et à prêcher sans relâche l'évangile du Christ. A la fin de la célébration, Mgr Relwendé Kisito Ouedraogo a remercié vivement les personnes qui ont pris part à la célébration eucharistique. «Ce qu'il vous dira,



Mgr Relwendé Kisito Ouedraogo s'adressant aux chrétiens

au Burkina Faso. Parmi les personnalités présentes, on a compté Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la



Après son ordination, il bénit la foule

Conférence épiscopale du Congo (CEC).

À cette occasion, le secré-

Pascal BIOZI KIMINO

DIOCESE DE NKAYI

Note de service 002/M.D.M/EDNK/2026 portant informations relatives à l'Evêque Coadjuteur de Nkayi

Vu l'ensemble des Canons 405...410 du Code de Droit Canonique de Rite Latin de 1983, Son Excellence Mgr Daniel MIZONZO, Evêque Diocésain de Nkayi porte à la connaissance du Clergé (diacres et prêtres), personnes consacrées et fidèles lai(ques) du Christ du diocèse de Nkayi (Bouenza-Lékoumou) que:



Mgr François Halyday MBOUANGUI, Evêque Coadjuteur de Nkayi avec Droit de succession, de par son ordination épiscopale, est de facto Vicaire Général du Diocèse de Nkayi et membre de droit pour tous les conseils diocésains de Nkayi.

Comme décidé lors du collège des consultants, en présence des secrétaires du Dicastère de la Propaganda Fide le 14 février 2026 à Madingou, ses missions pastorales seront:

- 1- Chef du personnel ecclésiastique: Clergé (diacres et prêtres), personnes consacrées,
- 2- Chargé des séminaristes,
- 3- Chargé du personnel-ouvrier de l'évêché de Nkayi,
- 4- Chargé des Affaires économiques (Finances) du diocèse.

Il est à noter que, selon l'esprit et la lettre de plusieurs Canons, susmentionnés, l'évêque diocésain pourrait lui confier, occasionnellement, certaines charges réservées à lui.

Fait à Nkayi le 17 février 2026

Mgr Daniel MIZONZO

Evêque Diocésain de Nkayi

DIOCESE DE OUESSO

Révérands Pères, chers Consacrés et Fidèles laïcs

Que la grâce et la paix de notre Seigneur Jésus-Christ soient avec vous!



Par la présente, nous venons vous informer de l'organisation du pèlerinage diocésain, de la retraite spirituelle du clergé ainsi que de la rencontre du presbyterium sur le thème: «Diocèse de Ouesso, une Eglise unie en marche» (Jn. 21,11), selon les dates ci-après:

- Pèlerinage diocésain: 21 au 22 mars 2026
- Retraite spirituelle: 22 au 25 mars 2026
- Rencontre du presbyterium: 26 mars 2026, suivi de la messe Chrismale à 17h en la Cathédrale Saint Pierre Claver.

Nous comptons sur votre compréhension et votre disponibilité habituelle pour la bonne réussite de ces temps forts de notre Eglise particulière.

En communion de prière et bon Carême à toutes et tous!

Abbé Fayol NGONGA

Chancelier

QUATRIEME DIMANCHE DE CAREME - ANNEE A

«Je suis la lumière du monde» dit Jésus (Jean 9,5b)

Textes: 1 S 1.6-7.10-13a; Ps 22 (23), 1-2ab, 2c-3, 4, 5, 6; Eph 5, 8-14; Jn 9, 1-41

Nous vivons dans une société où tous les gens veulent voir clair. Cependant, quelle clarté y a-t-il en dehors de Dieu qui nous a créés? Jésus Fils de Dieu est la vraie lumière du monde qui donne sens à toute vie. En guérissant un aveugle de naissance, Jésus se révèle dans l'évangile, l'envoyé de Dieu qui sort l'homme des ténèbres de la souffrance et de l'aveuglement. Sa joie et sa nourriture c'est d'accomplir les œuvres de Celui qui l'a envoyé. Dans la deuxième lecture, Paul décrit les œuvres de Dieu en ces termes: «La lumière a pour fruit tout ce qui est bonté, justice et vérité» (Ephésiens 5,9).

Chaque fois que Dieu voit la détresse de l'homme, il prend lui-même l'initiative de le soulager, car il ne se réjouit pas de la misère de l'homme. Il est proche du cœur brisé et compatit à sa douleur. La souffrance de l'homme n'est plus, comme le pensaient les juifs dans la bible, une conséquence du péché, mais plutôt grâce à la nouveauté de l'enseignement du Christ, elle se comprend comme une mise en attente de l'action bienfaitrice de Dieu. La maladie, la misère ou tout autre souffrance humaine, est la route providentielle que Dieu emprunte parfois pour manifester sa gloire. Il en fait le fumier de sa grâce. Les épreuves sont donc des occasions favorables de se confier au Seigneur Jésus, le bon berger.

Au lieu de chercher des réponses ailleurs devant la souffrance humaine, au risque de tomber dans la paralysie de la culpabilité ou dans la diversion des fausses accusations, le Seigneur nous invite à écouter sa parole et à lui obéir pour lui permettre d'agir en notre faveur. Car, comme le déclare Saint Augustin, Dieu qui nous a créés sans notre avis, il ne nous sauve pas sans notre collaboration. Nous avons à coopérer à la grâce divine comme des aveugles qui veulent vraiment guérir en nous confiant en sa bonté et en nous rendant dociles à la parole de Dieu.

C'est alors que nous pouvons voir les choses à la manière de Dieu et ajuster notre jugement au-delà des apparences. La foi en Jésus et en sa parole clarifie des doutes et des questionnements existentiels. Le contraire nous place dans la posture des pharisiens aux cœurs aveuglés par l'égoïsme, la méchanceté et l'indifférence devant la bonté et les merveilles de Dieu qui soulage l'homme de sa peine selon sa souveraine volonté, en tant que Créateur. L'homme n'a pas toujours le monopole de proposer à Dieu comment il doit le sauver. En effet, dans le domaine de la foi, Dieu propose et l'homme (se) dispose, puis le miracle s'accomplit, et les yeux du cœur se trouvent éclairés. Jésus qui guérit ici l'aveugle en lui appliquant sur les yeux la boue issue de la terre et de sa salive, montre véritablement qu'il est celui à qui le Père céleste s'adressa en créant l'homme, quand il dit: «Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance» (Genèse 1,26). L'homme fut créé de la poussière du sol et du souffle de Dieu (Genèse 2,7). Seulement, l'aveugle dans ce passage ne se trouve guéri qu'après avoir suivi la recommandation de Jésus d'aller se laver dans la piscine de Siloé dont le nom signifie Envoyé. En effet, on ne reçoit la grâce de Dieu qu'en se conformant à sa volonté.

Ce que veut le Seigneur, c'est que tous écoutent sa parole et soient lavés dans les eaux du baptême (Matthieu 28, 18-20). Ce que veut le Seigneur, c'est que tous parviennent à la vie éternelle. Et, «la vie éternelle c'est qu'ils connaissent le Dieu Unique et Vrai, et Jésus Christ son envoyé» (Jean 17,3). Le salut dépend de la connaissance du Père céleste et de son Fils unique, une connaissance qui s'acquiert dans la foi par la relation et la marche avec Dieu.

Ainsi est-on éclairé par l'Esprit Saint pour apercevoir dans les êtres et dans les faits ce qui échappe aux yeux du monde. Comme dans la première lecture, Dieu voit le cœur dévoué de David qui se consacre à garder le troupeau de son père au prix de sa vie en le défendant des bêtes féroces, pendant que Jessé et ses fils aînés demeurent indifférents à la maison. Du berger méprisé du troupeau familial, David sera choisi parmi ses frères pour être le berger défenseur d'Israël. Que l'Esprit saint nous donne assez de clairvoyance de nous rejouer et d'oeuvrer pour le relèvement de nos frères et soeurs en humanité.

Abbé Aubin BANZOUZI

Vicaire de la Paroisse Saint Théophile de Kindamba (Diocèse de Kinkala)

CALENDRIER DE L'ANNEE LITURGIQUE A CAREME 2026

- * **Mardi 17 février:** Mardi gras
- * **Mercredi 18 février:** Mercredi des Cendres
- * **Dimanche 22 février:** 1^{er} Dimanche de Carême
- * **Dimanche 1^{er} mars:** 2^e Dimanche de Carême
- * **Dimanche 8 mars:** 3^e Dimanche de Carême
- * **Dimanche 15 mars:** 4^e Dimanche de Carême
- * **Du 13 au 21 mars:** neuvaine du Cardinal Emile Biayenda
- * **Dimanche 22 mars:** 5^e Dimanche de Carême
- * **Dimanche 29 mars:** Dimanche des Rameaux

TRIDUUM PASCAL

- * **Judi 2 avril: Judi Saint:** Sainte cène et début du triduum
- * **Vendredi 3 avril: Vendredi Saint:** Passion du Seigneur
- * **Samedi 4 avril:** Vigile pascale

PAQUES

- * **Dimanche 5 avril:** Résurrection du Seigneur

Hommage du Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale à son chef le Ministre d'Etat Firmin Ayessa

C'est avec une profonde émotion et une grande tristesse que le Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale rompt son silence pour un rendre un vibrant hommage à son Chef, le **Ministre d'Etat Firmin AYESEA**.

Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ; Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, permettez-nous de dire ce qui suit : *«La République perd aujourd'hui, avec la disparition de Monsieur le Ministre d'Etat Firmin AYESEA, l'un de ses plus dignes serviteurs.»*

Dévoué et loyal, le **Ministre d'Etat Firmin AYESEA** a consacré toute sa vie, toute son énergie et toute son intelligence au service de l'Etat et de son Chef. Sa disparition est une perte cruelle pour la Nation toute entière, qui salue un serviteur de l'Etat dont l'engagement constant n'a jamais failli.

Le deuil qui nous rassemble n'est pas seulement celui d'une famille, ni celui d'un gouvernement ; c'est le deuil d'une Nation toute entière qui voit s'incliner l'un de ses plus illustres serviteurs. C'est à juste titre que Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat a pris le décret n° 2026-86 du 21 février 2026 portant déclaration d'un deuil national en mémoire de l'illustre disparu.

Il est des hommes dont la vie se confond si intimement avec le destin de leur pays qu'à l'heure de leur départ, le silence qui s'est installé porte le poids d'une immense reconnaissance républicaine. Nous voulons ici saluer la mémoire d'un Grand Commis de l'Etat, un Ministre d'Etat dont l'existence fut un véritable sacerdoce au service du bien commun. Devant sa mémoire, la République s'est arrêtée un instant, non seulement pour pleurer une fin, mais surtout pour célébrer un héritage.

Dans l'exercice de ses hautes responsabilités, le **Ministre d'Etat Firmin AYESEA** a incarné les valeurs de loyauté, d'intégrité, d'humilité, de rigueur et de dévouement au service de la République.

Monsieur le Président de la République, votre Camarade, votre dévoué collaborateur, votre stratège, qui depuis des lustres était sous vos regards bienveillants, nous quitte au moment où à jamais vous aviez encore grandement besoin de lui.

Ensemble avec lui, vous avez tracé et ouvert la nouvelle espérance au sortir des périodes sombres que la République a connue du fait de ce que nous avons appelés communément *«La Bêtise Humaine»* après la tenue réussie du Grand Forum de Réconciliation Nationale.

Toujours avec lui, à vos côtés, vous avez ouvert le chemin d'avenir ayant permis au Congo de poser les grandes bases de son développement, bases qui ont été consolidées par la Marche vers le Développement et Ensemble, poursuivons la marche. Au sein du Gouvernement, depuis 2017, d'abord en tant que Vice-Premier Ministre puis Ministre d'Etat, le **Ministre d'Etat Firmin AYESEA** s'est distingué par son sens élevé de responsabilité, sa loyauté envers les institutions de la République et son attachement indéfectible à l'intérêt supérieur de la Nation.

Il était un haut commis animé par la volonté constante de servir l'Etat avec compétence et abnégation. Il a



Le Ministre d'Etat Firmin AYESEA

apporté une contribution significative à l'action gouvernementale visant le développement de notre pays, en s'attaquant aux chantiers des grandes réformes de l'Etat. Il a œuvré, avec détermination, à la modernisation de l'administration publique Congolaise afin de la mettre au service du développement de notre pays.

A la tête du Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale puis du Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, ce fut assurément un contrat que les cadres et agents du ministère auraient aimé prolonger indéfiniment, si une telle chose était à leur portée.

Le Vice-premier ministre puis le **Ministre d'Etat Firmin AYESEA** a toujours eu une attention bienveillante à l'égard du service public dont les directions générales de la fonction publique, de la réforme de l'Etat entre 2017 et 2021, du travail et de la sécurité sociale constituent des maillons essentiels.

Les premières années passées à la tête dudit Ministère furent consacrées à la pose des jalons nécessaires pour une action publique efficace. C'est ainsi que de grands chantiers de réformes structurelles ont été lancés à savoir :

- la mise en place d'un nouveau cadre légal d'exercice de la fonction publique en République du Congo ayant abouti à la promulgation par son Excellence Monsieur le Président de la République de la loi n° 68-2022 du 16 août 2022 portant Statut général de la Fonction publique et ses textes d'application ;
- l'élaboration du plan stratégique de la Réforme de l'Etat, chantier aujourd'hui porté par la Primature à travers le Ministère délégué ;
- la remise en chantier du projet de code du travail, la relance du dialogue social et celle de la coopération avec l'Organisation internationale du travail.

Aujourd'hui, l'avant-projet loi portant code du travail de la République du Congo, nourri des contributions des partenaires sociaux et des experts de l'OIT, a franchi toutes les étapes préliminaires à son adoption et à sa promulgation ; il est sur la table du Gouvernement.

A cet effet, nous sollicitons la très haute bienveillance de Son Excellence Monsieur le Président de la Répu-

blique, Chef de l'Etat et la haute attention de Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en mémoire du Ministre d'Etat, qu'à l'adoption et à la promulgation de la future loi portant code du travail de la République du Congo, celle-ci soit dénommée *«Loi Firmin AYESEA»*.

Le dialogue social, renforcé par l'épreuve des années Covid-19, s'est désormais enraciné dans le paysage national, sous des formes diverses: négociations collectives, sessions du comité national du dialogue social ou encore de la commission nationale consultative du travail.

Tenez ! Au plus fort de la Covid-19 et des ravages que cette pandémie causait sur les populations et le monde du travail, le **Ministre d'Etat Firmin AYESEA** s'était levé et avait pris des mesures hardies visant à renforcer la résilience du service public et du secteur privé en période de crise sanitaire aigue.

A cet effet, il initia plusieurs circulaires pour édicter des mesures de protection individuelle et collective et invité au respect de celles-ci par tous les travailleurs.

Il a ensuite appelé à conduire une réflexion plus approfondie sur la Covid-19 impliquant toutes les parties prenantes du monde du travail. C'est alors que furent convoquées deux sessions extraordinaires, d'abord celle du Comité national du dialogue social suivie de celle de la commission nationale consultative du travail, lesquelles avaient consacré le télétravail, le chômage partiel et le travail à temps partiel comme dispositifs de la réglementation nationale du travail.

A la tête de la Task-Force Covid-19 à partir du mois de juin 2021 jusqu'à la levée complète de l'ensemble des mesures de protection édictées à cet effet, quinze rapports ont été produits et validés par la Coordination nationale présidée par le Président de la République, Chef de l'Etat. Ainsi, des recommandations et mesures fortes visant à réguler la vie économique et sociale du Pays ont été prises.

Monsieur le **Ministre d'Etat Firmin AYESEA** a servi avec responsabilité et engagement les obligations de la République du Congo vis-à-vis de la Constitution de l'Organisation internationale du travail, en conduisant jusqu'à leur terme la ratification d'une dizaine de conventions internationales du travail, l'adoption du premier Programme de promotion du travail décent de la République du Congo (PPTD 2022-2026) ainsi que de la Feuille de route (2022-2025) pour l'éradication de la traite des personnes, l'esclavage moderne, le travail forcé et le travail des enfants dans ses pires formes.

Il a été de toutes les sessions de la Conférence internationale du travail tenues à Genève, en Suisse, de 2018 à ce jour, toujours aux côtés de ses collaborateurs, s'assurant personnellement que toutes les obligations du Congo étaient remplies, que les prises de parole et autres interventions du Gouvernement ou des partenaires sociaux étaient préparées et que chaque partie prenante allait bien jouer sa partition.

Le 12 juin de l'année dernière, invité d'honneur à la session de haut niveau de la Coalition mondiale pour la justice sociale, le **Ministre d'Etat Firmin AYESEA** a présenté à Genève, le plan d'actions du Congo, pays pilote pour l'Afrique au sein de ladite coalition. Homme de conviction, le **Ministre d'Etat Firmin AYESEA** a assumé avec dignité les missions qui

lui ont été confiées. Son sens élevé du devoir et du dialogue, sa rigueur intellectuelle, son attachement à l'intérêt général, son esprit d'écoute et sa capacité de décision, resteront gravés dans nos mémoires.

Homme d'État, serviteur infatigable de la République, **le Ministre d'Etat Firmin AYESEA** a marqué de son empreinte le Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale par son sens élevé du devoir, sa rigueur intellectuelle, son leadership exceptionnel et son attachement indéfectible aux valeurs de justice sociale.

Pour les acteurs de la sécurité sociale, il est et reste bien plus qu'une autorité hiérarchique, un guide, un conseiller avisé, un défenseur engagé des réformes visant à renforcer la protection sociale, à améliorer la gouvernance des organismes de prévoyance sociale et à veiller à la dignité des travailleurs et des retraités. Toujours sous son impulsion, s'est poursuivie la refondation du système de sécurité sociale engagée par le Gouvernement de la République et a été entamée l'harmonisation du cadre juridique national au Socle Juridique de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES) ainsi que la mise en place de la caisse d'assurance maladie universelle.

Le Ministre d'Etat Firmin AYESEA a marqué l'ensemble de ses collaborateurs par sa personnalité : impartial, disponible, perfectionniste dans le travail, rempli de sagesse, recherchant toujours le consensus avec les partenaires sociaux et valorisant les cadres à travers son esprit d'écoute, d'humilité et d'amabilité.

Il a su impulser une réelle dynamique de transformation de la gouvernance des organismes de prévoyance sociale à travers :

- la réalisation d'un état des lieux sur la situation de la CNSS et de la CRF en 2018 ;
- l'organisation du forum national sur la retraite au Congo en 2018 ;
- le lancement en 2021 des travaux sur l'harmonisation de la législation sociale avec le socle juridique de la CIPRES ;
- la tenue de la Revue du système de sécurité sociale de la République du Congo en février 2022 ;
- la réalisation des études actuarielles du régime géré par la CNSS ;
- la réforme du système d'information ;
- l'accompagnement dans le recouvrement à travers la prise d'une circulaire pour la mise en application des dispositions de l'article 171 du code de sécurité sociale sur le contrôle aux frontières des employeurs ;
- la participation active dans les réunions internationales partant sa participation régulière et active aux Conseils des Ministres des pays membres de la CIPRES et aux différentes rencontres de l'Association internationale de la Sécurité Sociale.

Il a personnellement présidé :

- le séminaire technique du Bureau de Liaison pour l'Afrique Centrale (BLAISAC) sur la couverture sociale des travailleurs migrants en Afrique Centrale, en août 2022 ;
- le séminaire de validation des documents du plan comptable et les indicateurs de gestion au sein de la CIPRES, en septembre 2025 ;
- l'accompagnement dans la mise en œuvre de la politique de proximité de la CNSS et ceci à l'image d'un homme, Monsieur le Président de la République.

C'est pour cette raison qu'avec beaucoup d'engagement, il a encouragé le lancement des travaux de la Tour Espérance de la CNSS. Il déclarait au Président de la République, nous citons: *« Dans trois ans, lorsque l'édifice de nos rêves se sera élevé, fier et altier ... avec vous, en chœur, ... nous pouvons proclamer, urbi et orbi «ça y est ! voici les ailes de l'Espérance».*

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique

de proximité avec les assurés (employeurs et bénéficiaires de prestations) et d'amélioration des conditions de travail du personnel de la CNSS, les projets ci-après ont été inaugurés presque chaque année depuis 2018 par le Ministre d'Etat.

Il s'agit de :

- la direction départementale de la CNSS de Pointe-Noire ;
- la direction départementale de la CNSS de la Cuvette ;
- l'agence CNSS du Centre-ville de Brazzaville ;
- la direction départementale de la CNSS de la Likouala ;
- l'agence CNSS d'Oyo ;
- la direction départementale de la CNSS de la Cuvette-Ouest...

C'est pourquoi Paul Valery a écrit : *« les grands hommes ne meurent jamais »*. Oui, leurs œuvres parlent pour eux et laissent une trace indélébile. Et à Birago Diop de renchérir: *« les morts ne sont pas morts »*.

Homme de conviction, **le Ministre d'Etat Firmin AYESEA** l'a été jusque dans le souffle de ses derniers engagements, se faisant l'apôtre d'un projet vital pour notre pays : l'Assurance Maladie Universelle.

Que ce soit par la force de la sensibilisation, la clarté de la communication ou la patience infinie de la négociation, il n'a jamais accepté qu'une seule force vive demeure dans l'ombre de l'ignorance face à ce dispositif de justice sociale.

Pour lui, la solidarité n'était pas un concept abstrait, c'était un impératif moral. Pour lui, l'équité n'était pas un vain discours de tribune, c'était un droit sacré pour chaque citoyen face à la précarité et à l'imprévisibilité de la maladie. Cette foutue maladie comme dirait Soprano... Il savait que sans santé, il n'est point de liberté et que sans protection sociale, il n'est point de dignité.

Dans son humanisme profond et sa loyauté indéfectible envers le Président de la République, il a porté sur ses épaules l'édification de la Caisse d'assurance maladie universelle. Sans céder aux sirènes de la précipitation, avec cette prudence sage qui caractérise les entrepreneurs de l'ombre, il a guidé cette institution à travers sa première année d'opérationnalisation. Il a bâti, pierre après pierre, ce rempart contre la fatalité.

Au-delà des textes et des décrets, c'est l'empreinte d'un aruspice que nous saluons aujourd'hui. Il n'a pas seulement construit une administration ; il a restauré l'espoir au cœur des foyers les plus humbles. Il a compris dans l'alignement du projet du Chef de l'Etat que la véritable souveraineté d'une nation commence par la santé de son peuple et la dignité des plus fragiles d'entre nous.

Monsieur le Ministre d'État, vous qui êtes désormais l'échelas éternel de l'assurance maladie universelle au Congo, votre héritage est immense. Il dépasse les chiffres et les bilans comptables. Votre victoire, c'est ce sourire retrouvé d'un parent qui n'a plus à craindre le seuil d'un hôpital ; c'est le rayonnement de dizaines de milliers de jeunes congolais sortis de la précarité à travers le recrutement de plus de 40.000 d'entre eux dans la fonction publique congolaise durant ces cinq dernières années.

Grâce à votre abnégation, le citoyen congolais et le résident n'ont plus à choisir entre la vie et l'indigence. Vous avez brisé les chaînes de la fatalité financière devant la souffrance.

À ceux qui restent et à la jeunesse de notre administration, vous laissez une leçon de vie : celle que le service de l'État n'est pas une fonction, mais

une mission ; que la politique n'est pas une ambition, mais un dévouement.

Votre rigueur intellectuelle n'avait d'égale que votre bonté d'âme.

Nous rendons hommage à ce haut commis d'exception, dont l'intelligence fut totalement dévouée à la Patrie et à son Chef.

Au-delà des fonctions qu'il occupait, nous pleurons aussi l'homme : un être humain accessible, attentif et profondément attaché à la famille, respectueux des traditions et animé par les valeurs de solidarité qui fondent notre société.

Oui, nous rendons hommage à une personne qui a profondément marqué nos vies. Son départ laisse un vide immense, mais aussi une multitude de souvenirs précieux qui continueront à vivre en chacun de nous.

Monsieur **le Ministre d'Etat Firmin AYESEA** était une personne de cœur, de grand cœur, animée par de valeurs fortes : la générosité, le respect de l'humain et le sens du devoir. Toujours prêt à apporter secours et appuis, il savait écouter, conseiller et reconforter. Sa présence apportait paix et confiance. C'était une belle âme !

Dans sa vie familiale, il a été un pilier, un repère, un exemple. Son amour pour les siens était sincère et inconditionnel. Nous pleurons son absence, mais nous célébrons aussi sa vie. Car au-delà de la douleur, nous avons la gratitude d'avoir croisé son chemin, d'avoir partagé des moments de joie, de rires et d'apprentissage.

Que son héritage demeure. Que son action et son exemple continuent d'éclairer notre chemin. Que son souvenir nous inspire à vivre avec plus de bonté, plus d'amour et plus de courage. Que son parcours inspire les générations futures à servir avec honneur et dignité la République.

Nous adressons nos sincères condoléances à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à sa famille, à ses proches et à tous ceux qui ont eu l'honneur de travailler à ses côtés.

Monsieur le Ministre d'Etat, vous êtes et resterez à jamais dans nos cœurs, vous nous accompagnerez encore dans le chemin de l'espoir, de l'espérance et de la fidélité aux engagements que vous nous avez montré.

Votre voix s'est tue, mais le murmure de gratitude de milliers de familles ayant repris le sourire grâce à votre engagement constituera la plus belle épitaphe. Votre nom est désormais lié à l'histoire du progrès social de notre pays.

Que la terre d'ONDZA, terre de vos ancêtres vous soit légère. Que votre exemple continue d'éclairer les sentiers de notre administration. La République, aujourd'hui orpheline d'un grand homme mais riche de son œuvre impérissable, s'incline avec émotion devant sa mémoire.

Allez rejoindre les grands de ce pays en toute sérénité. Votre mission est accomplie, votre trace est indélébile.

Va en paix, Excellence ! La République vous reste éternellement reconnaissante et vous a honoré !!!

ADIEU ! ADIEU !! ADIEU !!!

FORMATION

Renforcer les capacités de la société civile

La section Congo de la coalition Tournons La Page (TLP), un réseau international d'organisations de la société civile, a tenu les 2 et 3 mars 2026 à l'hôtel de l'ACERAC, à Brazzaville, un atelier de formation sur le plaidoyer et les capacités en recherche au profit des responsables des organisations de la société civile affiliées au réseau Tournons La Page. Le thème de la formation a été «Protéger et renforcer la démocratie et la liberté».



Une vue des participants à la fin des travaux

La formation organisée avec l'appui financier de la Reynolds Foundation dans le cadre d'un projet régional, a été ouverte et clôturée par Christian Mounzé, coordinateur national de Tournons La Page. En présence de Brice Makosso, secrétaire général de la Commission diocésaine Justice et paix de Pointe-Noire et aussi un des responsables de Tournons La Page. Cette formation a été assurée par Mathieu Pourchier, expert formateur et directeur exécutif de la coalition Tournons La Page internationale de Paris. L'expert a situé les participants sur l'objectif d'un plaidoyer, la définition d'un plan d'action et sa mise en œuvre en identifiant le problème et le message à mettre en exergue. Le plaidoyer repose fortement sur les activités de communication. Il vise à sensibiliser à une injustice et à la violation

des droits humains afin de mobiliser la communauté ciblée et de provoquer un changement. C'est un appel urgent à une cause ou à une action citoyenne. Mathieu Pourchier a affirmé que «les membres de la société congolaise sont dynamiques. J'ai beaucoup d'espoir que cette formation leur sera utile pour travailler sur le plaidoyer et renforcer les capacités d'échanges avec les populations, l'Etat et avec toutes les parties prenantes des populations. Le plaidoyer permet de faire passer les idées et les besoins des populations aux décideurs politiques. Cela permet de créer des liens et des communications. Les organisations de la société civile doivent travailler en réseau pour se renforcer les unes les autres pour mieux défendre les besoins et les droits des citoyens». La coalition Tournons La Page, qui a démarré en 2014, est un

réseau d'organisations de la société civile qui travaille dans une quinzaine de pays africains et européens, principalement africains pour la protection et la promotion de la démocratie et les droits humains. A la fin de la formation Christian Mounzé a dégagé l'intérêt de cette formation: «Nous avons pensé nécessaire que la société civile soit formée pour qu'elle dispose des rudiments nécessaires pour être préparée à l'exercice d'observation au processus électoral depuis des opérations préélectorales, électorales et postélectorales. Il nous a fallu donner des capacités nécessaires au groupe d'organisations Tournons La Page pour savoir comment documenter les cas de violation de la loi, des droits humains, des libertés dans le contexte de l'organisation du processus électoral. Le but est de renforcer la démocratie».

Philippe BANZ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ACBEF

Toujours se placer au service des communautés

L'Association congolaise pour le bien-être familial (ACBEF) a tenu la 22ème session ordinaire de son assemblée générale, samedi 14 février 2026, à Brazzaville-Cette session a permis aux membres d'ouvrir l'institution à une nouvelle gouvernance à travers la mise en place de nouvelles instances dirigeantes pour renforcer sa crédibilité-



Les membres de l'ACBEF après leur assemblée générale

Les travaux ont été placés sous l'égide de Mme Yolande Voumbo Matoumona, présidente du comité exécutif national de l'ACBEF; en présence de Mme Marla Valerie Mavougou, trésorière générale de l'antenne ACBEF Brazzaville et présidente par intérim; Bienheureux Elvic Nkounkou, point focal national sortant du Mouvement d'action de la jeunesse (MAJ) et de Georges Ebata, directeur exécutif de l'ACBEF. Mme Jeanne Françoise Loumeto Leckomband, présidente émérite de l'ACBEF a également pris part aux travaux. Conformément aux dispositions statutaires, ces assises ont offert l'opportunité d'examiner la vie institutionnelle de l'organisation et de tracer les perspectives futures de son épanouissement. La session a marqué l'aboutissement d'un processus institutionnel engagé depuis 2023 dans l'alignement des réformes de gouvernance. De manière générale, l'assemblée générale a validé les nouveaux organes.

L'engagement des membres a permis de formuler des recommandations en faveur des décisions constructives pour renforcer l'influence de l'organisation. Mme Yolande Voumbo Matoumona a souligné l'importance de cette organisation-«Les volontaires de l'ACBEF et le personnel doivent demeurer vigilants pour garder et valoriser le positionnement de l'ACBEF, puisque le monde associatif dans le domaine de la santé est devenu très compétitif et faire face par ailleurs à de nombreuses contraintes financières». L'Association congolaise pour le bien-être familial est une organisation non gouvernementale à but non lucratif de droit congolais qui a vu le jour le 4 mars 1987. Elle est partenaire du Gouvernement en matière de santé et membre accréditée de la Fédération internationale pour la planification familiale (IPPF)

depuis 1998- L'ACBEF vise à créer une société congolaise ou chaque individu connaît et profite de ses droits en matière de santé sexuelle et reproductive sans discrimination pour son bien-être, contribuant à l'amélioration qualitative de la santé sexuelle et reproductive des populations vivant au Congo et garantissant les droits des femmes, des hommes, des adolescents, des jeunes et d'autres personnes vulnérables à faire des choix libres et éclairés concernant leur santé sexuelle et reproductive en optimisant la fourniture de services de qualité, en promouvant les droits sexuels et reproductifs de tous les individus, en mettant particulièrement l'accent sur les populations vulnérables et mal servies-

Ph. BANZ



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE (MEPIR)

PROJET REGIONAL D'AMELIORATION DES CORRIDORS DE TRANSPORT ROUTIER ET FLUVIAL EN AFRIQUE CENTRALE (PRACAC)-AGENCE FIDUCIAIRE

DU PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE URBAINE (PRRU)

AVIS DE SOLlicitation A MANIFESTATION D'INTERET

N0003/MEPIR/PRRU/UGP-2026

POUR LA CONSTITUTION DE LA BASE DE DONNEES DES FOURNISSEURS DU PRRU- CONGO



I. Contexte et justification

La Banque mondiale a accordé un prêt de 60 millions USD et un don de 6,5 millions USD du FEM-8 dans le cadre du Projet de Renforcement de la Résilience Urbaine (PRRU) au Gouvernement de la République du Congo afin de l'accompagner dans ses efforts de relèvement des défis de l'urbanisation. Ce prêt, qui couvre la période de 2025 à 2029, soit 5 ans, est destiné à financer le projet de Renforcement de la Résilience Urbaine (PRRU) (en cours de préparation).

La République du Congo est l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique, avec 68 % de la population nationale vivant dans des zones urbaines en 2021. Plus de la moitié de la population du pays vit dans les deux principales villes que sont Brazzaville et Pointe Noire où le projet concentrera l'essentiel de ses investissements. Le projet appuiera au niveau national le renforcement du cadre de gouvernance urbaine y compris le cadre de politique sectoriel et les institutions en place.

Par ailleurs, le pays est très touché par les effets du changement climatique, amplifiant ainsi ses défis de développement. Les aléas climatiques ajoutés aux problèmes d'urbanisation exposent le pays aux risques d'inondations récurrentes, à l'élévation du niveau de la mer, à l'érosion et aux glissements de terrain, à l'augmentation des températures et à la modification des régimes de précipitations. Au cours des dernières décennies, les quartiers précaires ont continué à se développer et à croître plus rapidement que le rythme des investissements urbains. Les interventions basées sur l'approche projet n'ont eu d'impact que dans des quartiers cibles, et non à l'échelle des agglomérations de Brazzaville et de Pointe Noire. Le Projet s'aligne sur le Plan National de Développement (PND) 2022-2026 et le Cadre de Partenariat Pays (CPF) du Groupe de la Banque Mondiale (GBM) pour la période FY20-FY25. Il est indéniable que la mise en œuvre efficace du PND 2022-2026 nécessite un développement urbain inclusif, durable et résilient permettant aux populations d'atteindre une qualité de vie agréable, au travers de la promotion immobilière (le sixième pilier du PND).

Le Projet appuiera le développement des capacités et des institutions (gouvernementales et municipales) pour la mise en œuvre de stratégies intégrées de développement urbain répondant aux principes de résilience et de durabilité. L'objectif principal du Projet est d'améliorer l'accès à des services urbains de base et d'accroître la résilience aux risques d'inondation et d'érosion dans des zones sélectionnées de Brazzaville et de Pointe-Noire. Le projet s'aligne

sur les priorités du gouvernement dans l'effort pour le renforcement de la résilience urbaine et de la décentralisation, avec les objectifs spécifiques qui contribuent directement aux domaines d'accompagnement: 5.2 «Bonne gouvernance» et 5.4. «Croissance économique et protection de l'environnement» du Plan National de Développement (PND) 2022-2026; notamment: (i) renforcer les capacités et les institutions, plus particulièrement les ministères chargés de l'urbanisme et de la décentralisation et les municipalités bénéficiaires (Brazzaville et Pointe Noire); (ii) d'accroître la résilience aux inondations et à l'érosion; (iii) de contribuer également à renforcer le dividende social et les infrastructures de base (identifiés dans le PND). La mise en œuvre du PRRU a été confiée à une Unité de Gestion du Projet (UGP) qui a pour entre autres missions de: assurer la gestion courante des activités du projet, mener à bien les activités ainsi que toutes les phases des procédures de passation de marchés (élaboration et validation des dossiers d'appel d'offres, lancement des appels d'offres, évaluation des offres, attribution de marchés et négociations contractuelles) et de suivre les activités d'exécution des marchés. Dans la perspective de la réalisation de ses activités, le Projet de Renforcement de la Résilience Urbaine (PRRU) lance le présent Avis à Manifestation d'Intérêt afin de constituer une base de données de fournisseurs dans plusieurs domaines d'activité et invite par ailleurs les prestataires ayant les références requises à manifester leur intérêt.

II. Domaines de compétences

Sans être exhaustif, les domaines de compétences recherchés en vue de la constitution de la base de données des fournisseurs sont les suivants:

- Fourniture du mobilier de bureau;
- Fourniture de bureau;
- Equipements et consommables informatiques (Cartouche d'encre pour imprimantes et photocopieurs, antivirus, clés USB, copieur, sac pour Laptop, souris, toners, desktop, laptop, Scanner etc); Travaux d'impression;
- Services informatiques (maintenance, connexion internet, vidéosurveillance, visioconférence, développement des applications web et mobiles.);
- Location de salle de conférence pour organisation des Séminaires (sonorisation, matériel de projection, parking sécuritaires répondant aux normes et service traiteur);
- Location des véhicules avec chauffeur;

- Entretien, maintenance et réparation des véhicules et engins motorisés (entretien périodique du parc automobile du projet, fourniture des pièces de rechange, fourniture de batteries, pneus, accessoires des véhicules.);
- Entretien, maintenance et réparation des équipements informatiques et bureautiques;

- Entretien, maintenance et réparation du groupe électrogène du projet (vidange, fourniture de pièces de rechange etc);

- Entretien, maintenance et réparation des équipements de froid (maintenance et entretien périodique des split du projet et maintenance de tous autres équipements de froid); Fourniture de carburant; - Fourniture des billets d'avion;
- Réservation d'hôtel; - Restauration (service traiteur);

- Sérigraphie (fourniture et impression des T-shirt, gilets et casquettes avec inscription et/ou logo brodé ou imprimé du projet, fourniture et impression des stylos, des signes avec inscription et/ou logo, fourniture et impression de tous autres badges, roll-up, fanion, etc); Travaux de BTP (Construction et réhabilitation des bâtiments, travaux de voirie et aménagement extérieur, fourniture de matériaux de construction (ciment, sable, gravier, briques, fer à béton, etc.), location de matériels lourds (bulldozers, pelleteuses, grues, bétonnières), maintenance et réparation des infrastructures existantes.

Assurances;

- Autres prestations de services.

III. Conditions de soumission et dépôt des dossiers

Les manifestations d'intérêt seront rédigées en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies). Les enveloppes contenant les dossiers devront porter la mention extérieure suivante «Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt pour la constitution de la base de données des fournisseurs du Projet de Renforcement de la Résilience Urbaine (PRRU) pour le domaine de [à préciser] - A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement».

Seuls les dossiers complets, respectant la forme et le contenu requis, seront examinés. Les dossiers jugés conformes seront retenus, et les prestataires agréés seront consultés directement en cas de besoin.

IV. Constitution du dossier

Chaque dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes:

1. Une lettre de demande d'agrément;
2. Une copie du registre de commerce;
3. Une photocopie du numéro d'identification unique;
4. Une copie des statuts de l'entreprise;
5. Une attestation de non-faillite;
6. Une attestation de Conformité Fiscale (ACF) datant de moins de trois (03) mois;
7. Une attestation de domiciliation bancaire;
8. Une attestation CNSS;
9. Un catalogue des réalisations;
10. Une liste des principaux dirigeants, photos et contacts (téléphone, fax, email);
11. L'adresse et le plan de localisation géographique du siège;
12. La licence Unique d'Exploitation;
13. Une attestation SCIEN ou SCIET;
14. Les derniers états financiers certifiés pour les entreprises.

V. Informations complémentaires

Toute personne intéressée peut obtenir des informations supplémentaires aux coordonnées ci-dessous, de 09h00 à 16h00 (heure locale).

VI. Date et lieu de dépôt des manifestations d'intérêt

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en personne ou envoyées par courrier électronique au plus tard le 03 avril 2026 à 16h00 (heure locale) aux adresses suivantes:

Contact

Monsieur le Coordonnateur du PRACAC/PRRU
Rue Duplex n° 12 /Secteur Blanche Gomez
Tél. (242) 05 206 2915
E-mail: prrucongo@gmail.com
Centre-ville/Brazzaville-CONGO





MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROGRAMME ACCELERER LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET LES
REFORMES POUR UN FONCTIONNEMENT DURABLE DES SERVICES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS AMI N°001/MEPIWPAGIR-UCP/26

Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration de la stratégie de l'aide publique au développement et ses textes d'application

1. Contexte et justification

Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 70 millions USD pour le financement du Programme «accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR)» et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour financer les services relatifs au Recrutement d'un consultant individuel pour l'élaboration de la stratégie de l'aide publique au développement et ses textes d'application.

2. Objectif de la mission

L'objectif général de l'activité est d'élaborer une stratégie de l'aide publique au développement et ses textes d'application.

De manière spécifique, il s'agit de:

- faire le diagnostic de l'aide publique au développement;
- bcartographier les partenaires potentiels (bilatéraux, multilatéraux, acteurs non étatiques) et définir les approches de collaboration adaptées;
- élaborer une stratégie alignée sur les objectifs nationaux de développement, tout en intégrant les meilleures pratiques internationales;
- élaborer le mécanisme de coordination de l'aide publique au développement;
- élaborer les outils de suivi et de gestion de l'aide publique au développement.

3. Profil du consultant:

Le/la consultant(e) doit remplir les conditions suivantes:
- être titulaire d'au moins un BAC + 5 en économie du développement, en relations internationales, en sciences politiques, en gestion publique, en coopération internationale, en gestion des projets ou spécialités connexes; avoir une expérience d'au moins 10 ans dans les domaines de l'économie, de la planification, de gestion axée sur les résultats, de la coopération internationale, dans la gestion des projets avec les partenaires au développement; justifier d'une expérience avérée en matière d'élaboration des stratégies et politiques de développement; avoir une expérience de gestion d'équipe avoir des aptitudes en rédaction, en communication et en relations humaines; avoir la maîtrise des procédures et directives des partenaires techniques et financiers; avoir la maîtrise de la langue française; avoir une bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint, etc.); avoir conduit au moins trois (3) missions similaires.

4. Durée et lieu de la mission

La mission se déroulera à Brazzaville, pour une durée de quatre (4) mois.

PROGRAMME ACCELERER LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET LES REFORMES POUR UN FONCTIONNEMENT DURABLE DES SERVICES.

Adresse siège: Parcelle 84 bis, Allée du Chaillu, Camp Clairon, Centre-ville Brazzaville * Tél.: +242-22-614-41-81
* E-mail: secretariat@pagir.net

5. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVS conformément aux procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale, Edition de février 2025.

L'Unité de coordination du PAGIR invite les candidats à fournir, en français, un dossier de candidature comprenant un CV détaillé à jour sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes et une ou des attestations de travail.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission tous les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous:

Secrétariat de l'UCP-PAGIR, A l'attention du Coordonnateur du Programme Accélérer la Gouvernance Institutionnelle et les Réformes pour un fonctionnement durable des services. Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo, Téléphone: (+242) 06 183 37 63, adresse électronique: pmarches@pagir.net, secretariat@pagir.net.

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires à l'adresse ci-dessous, **au plus tard le 25 Mars 2026 à 16h00** et porter clairement la mention «**Recrutement d'un consultant • individuel pour l'élaboration de la stratégie de l'aide publique au développement et ses textes d'application**»

Fait à Brazzaville, le 03 février 2026

Le coordonnateur,



Thomas BANDIA



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN
ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

PROJET D'HARMONISATION ET D'AMELIORATION DES
STATISTIQUES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE
- SERIE DE PROJETS N°2 (HISWACA - SOP 2)

UNITE DE GESTION DU PROJET



REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS N°004/HISWACA/26 POUR LE RECRUTEMENT DES AGENTS DE TERRAINS

1. L'Institut National de la Statistique (INS), en réponse aux besoins du Gouvernement et des partenaires au développement, se prépare à conduire l'enquête sur les unités non standards (NSU) dans le cadre de la deuxième édition de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages au Congo (EHCVM-II). Cette opération vise à améliorer la qualité des données de consommation des ménages en identifiant et en quantifiant les mesures locales utilisées couramment (telles que le bol, le tas, le quaker, etc.) pour l'achat ou la consommation des produits.

Cette enquête s'inscrit dans une approche méthodologique harmonisée adoptée par les pays membres des commissions l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) vise à assurer la comparabilité des données dans le temps et l'espace. À l'instar du Tchad et d'autres pays de la CEMAC, le Congo s'engage à renforcer la précision des estimations de consommation, en assurant une meilleure conversion des unités non standards en unités standards (kg, litre, etc.), tout en établissant des liens cohérents avec la précédente édition de l'EHCVM-C.

2. Le présent avis à Manifestation d'intérêt a pour objectif le recrutement des agents enquêteurs qui auront pour mission d'observer les produits retenus dans cette deuxième édition, par rapport aux unités dans lesquelles ils sont vendus dans les marchés. Il s'agit de:
• Mesurer les poids réels des unités de vente non standardisées afin de déterminer la quantité exacte en gramme correspondant à une unité de vente mais non standard (par exemple combien pèse

un tas de maïs en épi, etc.);

• Faire des photos de références des combinaisons produits-unités-tailles essentielle pour la production du catalogue des photos.

3. L'Unité de gestion du Projet HISWACA invite les personnes intéressées à fournir leur dossier de candidature comprenant:

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INS);

- Un Curriculum vitae (CV) détaillant les cursus universitaires, les diplômes obtenus et, éventuellement, les expériences antérieures en matière de collecte des données assistée par ordinateur;

- Une Photocopie légalisée de l'attestation ou du dernier diplôme;

- Un certificat médical datant de moins de trois mois, délivré par un médecin habilité;

- Le cas échéant, une attestation de participation aux opérations de collecte similaires.

4. Les dossiers sont à envoyer en utilisant le lien ou QR-CODE ci-dessous au plus tard le mardi 24 mars 2026 à minuit, heure de Brazzaville.

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSc5CihXqh->

mOhN-7AW0CsZ6nNZmh6CzMeHeqY--xVyHYEBL8PQ/viewform?usp=header



5. Les agents enquêteurs doivent réunir les conditions suivantes :

- être âgé(e) de 18 à 55 ans au 10 mars 2026

- avoir au moins un diplôme de niveau Bac + 2 en science sociale, économie, comptabilité et gestion, en informatique ou autres diplômes jugés équivalents;

- avoir une parfaite maîtrise de l'outil informatique (Word, Excel et internet);

- être disponible durant toute la période de l'opération (au moins 08 mois);

- être apte à parcourir éventuellement de longues distances à pied ;

- être capable de travailler sous pression dans une équipe multiculturelle;

- avoir une endurance physique, patient et être en parfait état de santé;

- avoir une bonne connaissance du français, lingala et Kituba ;

- avoir un permis de conduire serait un atout;

- avoir participé à une opération statistique sous tablette ou smartphone serait un atout.

Par ailleurs, avoir une expérience dans le domaine de la collecte de données assistée par ordinateur demeure un atout.

6. La sélection se fera sur études de dossiers. Les candidats sélectionnés subiront une formation de douze (12) jours au bout de laquelle un test écrit sera organisé pour retenir les chefs d'équipes.

Fait à Brazzaville le 09 mars 2026

Patrick Valery ALAKOUA

COMMEMORATION

La Journée de la femme, célébrée avec éclats

Prélude à la célébration de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars de chaque année, l'Association Kaani Assistance, en partenariat avec l'Association S-O-S Femmes du Congo, a organisé la 2^e édition du forum pour les droits des femmes du Congo, sous le thème «Croiser nos luttes pour l'égalité entre les femmes et les hommes». L'évènement a eu lieu du 5 au 6 mars 2026 à l'Institut français du Congo, à Brazzaville.



Les participants autour de l'ambassadrice de France après l'ouverture du forum

Le forum a été ouvert par Mme Claire Bodonyi, ambassadrice de France au Congo, en présence de Bénédicte Luce Gangoué, coordonnatrice de l'Association Kaani Assistance, et de Nasthia Ekiama, également coordonnatrice et directrice des programmes de l'Association S.O.S. Femmes du Congo. Plusieurs associations ont pris part à ce forum. De nombreux thèmes développés ont permis à l'assistance d'être éduquée sur les différents aspects pour leur prise de conscience du combat de l'égalité. Les femmes représentent une frange importante de la population. Elles sont un moteur de développement lorsqu'elles sont impliquées et s'engagent dans des actions visant à construire la société. Les

femmes ont focalisé leurs débats sur différents thèmes, allant des violences basées sur le genre à la santé. Clôture des travaux, Bénédicte L. Gangoué a lancé un appel aux femmes pour qu'elles soient déterminées dans le combat pour l'égalité: «Nous devons travailler main dans la main et nous mettre ensemble dans le sens des recommandations retenues pour faire des engagements pris des actions concrètes. Nous connaissons nos défis et nos opportunités». Mme Nasthia Ekiama a réaffirmé: «Etre partenaire de ce forum, c'est pour nous plus qu'un symbole. C'est vraiment un acte concret. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas une faveur accordée, mais c'est un droit fondamental et une condition essentielle au développement durable de nos communautés». A l'ou-

verture du forum, Mme Claire Bodonyi avait souligné que «cet évènement, c'est la force congolaise. Le 8 mars, c'est toute l'année pour les droits des femmes parce que ce combat se mène chaque jour et partout. Je ne pense pas qu'il y ait une seule société au monde qui puisse donner des leçons sur le respect des droits des femmes». A noter que ce forum a été accompagné d'une exposition de divers produits présentés dans les différents stands des associations des entrepreneurs féminins érigés dans le hall de l'Institut français du Congo (IFC), y compris une exposition d'œuvres d'art réalisées par une jeune femme formée à l'école de peinture de Poto-Poto, et clôturé par un concert de musique, toujours par une femme artiste.

Philippe BANZ

SOLIDARITÉ

La fondation Marina Mondélé apporte du réconfort aux couches vulnérables

Dans un élan de solidarité et d'humanité, la fondation Marina Mondélé a mené, courant février 2026, plusieurs actions d'assistance dans les structures sanitaires publiques et dans les maisons d'accueil à Brazzaville. Un soutien moral et matériel qui a permis aux bénéficiaires d'alléger leur peine.



Mme Marina Mondélé

C'est au centre hospitalier et universitaire de Brazzaville (CHU-B) et à l'hôpital de référence de Talangaï qu'ont été amorcées ces actions humanitaires. Ainsi, la Fondation y a fait don de vivres et a pris en charge quelques-unes des factures médicales des patients vulnérables. Le réconfort moral découlant de ce geste a redonné espoir à plusieurs d'entre eux qui ont exprimé leur gratitude.

Mobilisant plus de cent cinquante personnes, la Fondation Marina Mondélé a favorisé la collecte de plus d'une centaine de poches de sang, offrant ainsi au centre national de transfusion sanguine (CNTS) des ressources nécessaires à la prise en charge des urgences.

A la maison des seniors Kamibissi, à Mfilou, les pensionnaires qui ont reçu des vêtements de sport ont salué cet engagement. Marina Mondélé, présidente de la Fondation, a mis à profit cette visite pour

sceller un partenariat avec le centre visant, entre autres, à la sensibilisation de la loi portant



Mme Marina Mondélé au chevet d'une personne du 3^e âge

protection des personnes du 3^e âge.

Un geste similaire a été effectué au centre d'accueil Mère d'Espérance où l'élan fraternel de la fondation s'est manifesté par l'octroi de vêtements et de vivres. A travers chants et

prières, les enfants ont rendu grâce pour cette bienfaisance. Le clou de ces activités a été effectué à la foire agricole d'Ignié, département de Djoué-Léfini. Dans cette zone périurbaine, la Fondation a encouragé à la solidarité économique envers les producteurs locaux. La présidente de la fondation a saisi l'occasion pour faire des achats de produits agricoles.

L'élan de solidarité porté par la Fondation Marina Mondélé s'est inscrit dans le cadre de l'exécution de son plan d'action annuel: apporter assistan-

ce aux couches vulnérables et, surtout, accompagner les pouvoirs publics dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

Germaine NGALA

FAUNE

Treize présumés trafiquants interpellés en 2025 pour trafic de trophées d'espèces animales intégralement protégées

Treize présumés trafiquants de produits de faune ont été interpellés en 2025. Ce, au cours de sept opérations réalisées dans plusieurs localités de la République du Congo. Ils ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation des trophées d'espèces animales intégralement protégées.



Des présumés trafiquants avec des peaux de panthère

Ces opérations ont été menées grâce aux efforts conjugués des éléments de la gendarmerie nationale et des agents du ministère de l'Economie forestière (Eaux et forêts), les éco gardes, avec l'appui technique du Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF). Elles ont permis de démanteler des réseaux de trafiquants d'animaux sauvages protégés par la loi 37-2008 du 28 novembre 2008 sur la faune et les aires protégées.

Les 13 individus interpellés au cours de cette année 2025, ont tous été placés derrière les barreaux, dont quatre condamnés à la prison ferme par décision de justice. A ces condamnations, s'ajoutent celles de six autres trafiquants qui ont écopé d'une prison ferme en 2025 et dont les affaires remontent

en 2024 et 2023. Les média engagés dans la lutte contre la délinquance faunique ne sont pas restés en marge. Ils ont relayé les informations liées à ces arrestations et condamnations fermes pour dissuader tous les velléitaires ou trafiquants avérés. Des produits ont été saisis en grande quantité au cours de cette année 2025. On peut citer: les ivoires d'éléphant, les peaux de panthère et les écailles de pangolin géant. A cette liste, s'ajoute un bébé chimpanzé vivant sauvé des mains d'un trafiquant faunique. Les espèces animales comme l'éléphant, la panthère, le chimpanzé... connaissent une diminution importante à travers le monde.

La République du Congo, consciente de ces faits, a pris depuis 2008 une résolution ferme pour protéger ses espèces animales en voie d'extinction. D'où des sanctions à l'endroit de tous ceux qui contreviennent à la loi sur la protection de la faune sauvage.

«L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces animales intégralement protégées, ainsi que leurs trophées sont strictement interdits, sauf dérogation spéciale de l'administration des Eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique ou à des fins de reproduction», dispose l'article 27 la loi n°37-2008 du 28 novembre 2008. V. M.

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT

Notaire

Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA (à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement), Centre-ville, Brazzaville.

Tél: (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P: 15.244

E-mail: etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com

République du Congo

ANNONCE LEGALE

CONSTITUTION

«MEDICARE & CO»

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Au Capital de 10.000.000 FRANCS CFA

Siège Social : 1907, rue Motaba, Plateau des 15 ans, Moundali, Brazzaville,

RCCM : CG-BZV-01-2026-B12-00025

REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant statuts sous seing privé de la société «MEDICARE & CO» en date à Brazzaville du 09 janvier 2024 reçu au rang des minutes de Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 14 février 2025 et enregistré au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville le 26 janvier 2026, sous Folio 016/4, n°0052, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée (S.A.R.L.);

Objet social: La société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- L'importation de consommables médicaux;
- La fabrication de médicaments génériques;
- L'importation de médicaments;
- Le centre d'imagerie médicale;
- Le laboratoire de biologie médicale.

Dénomination: «MEDICARE & CO»;

Siège social: 1907, rue Motaba, Plateau des 15 ans, Moundali, Brazzaville, République du Congo;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) ans, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM), sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;

Capital social: DIX MILLIONS (10.000.000) de FRANCS CFA, divisé en mille (1000) parts de DIX MILLE (10.000) FRANCS CFA chacune

numérotées de 1 à 1000, entièrement libérées par les associés;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration notariée de souscription et de versement établie par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 14 février 2025 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 26 janvier 2026, sous folio 016/7, numéro 0054, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par les associés;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 09 janvier 2024, Madame BOSSEBA MISSENGUI Rhodia Hélène, de nationalité congolaise, demeurant à Brazzaville, a été désignée en qualité de gérante pour une durée illimitée;

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 27 janvier 2026, sous le numéro CG-BZV-01-2026-B12-00025.

Fait à Brazzaville, le 06 mars 2026

Pour insertion,

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire.

CLOCHES DE MARIAGE

Les chanteurs Koffi Olomide et Cindy-le-Cœur unis par le mariage

L'union entre le chanteur Koffi Olomide (Antoine Christophe Agbepa Mumba à l'état-civil) et la chanteuse Candy Nkuku connue sous le nom de "Cyndi-le-Cœur", de la République Démocratique du Congo a été officiellement scellée dans la commune de la Gombe, au centre de Kinshasa, samedi 28 février 2026, devant l'officier d'Etat civil, conformément à la loi du pays. Koffi Olomide a voulu que la cérémonie se déroule dans la discrétion totale.



Koffi Olomide et son épouse Cindy-Le-Cœur...

Des invités composés essentiellement des membres de famille et des proches collaborateurs de Koffi et Cindy. Ce choix traduit la volonté des deux artistes de préserver leur intimité, malgré leur grande notoriété sur la scène musicale congolaise et africaine.



...ici brandissant son alliance

La star a pris soin de partager quelques temps forts en image accompagnées des mots forts pour exprimer l'amour à son épouse. Le couple était très heureux d'accomplir cette épreuve importante de la vie et de la célébrer aujourd'hui. L'épouse Cindy-Le-Cœur a exprimé à son tour son attachement envers son mari lors de la cérémonie nuptiale. Après plus de vingt ans de relation, le couple a officiellement scellé son union devant l'autorité de l'Etat, franchissant ainsi une nouvelle étape dans une histoire d'amour qui a traversé des années et des projections. Déjà coutumièrement depuis une quinzaine d'années, les deux artistes sont désormais légalement reconnus

comme mari et femme. Rencontrés en 2006, Koffi Olomide et sa protégée constituent aujourd'hui un des couples le plus médiatisés de la musique congolaise. Tout leur mouvement suscite depuis des années l'attention du public et des fans, tant pour leur complicité artistique que pour leur relation personnelle. Cette union civile vient ainsi officialiser un lien déjà visible sur scène comme dans la vie publique.

A 70 ans, la légende de la rumba congolaise a choisi de régulariser sa situation à l'état-civil, un geste symbolique qui marque un tournant important dans sa vie personnelle. Figure emblématique de la scène musicale africaine, l'artiste continue d'écrire son histoire non seulement sur le plan artistique, mais aussi familial. Avec à ses côtés son épouse Cindy-Le-Cœur, reconnue pour sa voix et sa présence au sein du groupe Quartier Latin International, consolide une relation artistique et sentimentale déjà établie. D'après des sources proches du couple, une cérémonie grandiose serait prévue afin de célébrer l'évènement en présence des proches, amis et personnalités du monde culturel et politique. L'annonce de cette union suscite déjà de nombreuses réactions au sein de l'opinion où des admirateurs et observateurs saluant l'officialisation longtemps attendue.

Alain-Patrick MASSAMBA

LIVRE

"Makwambalé", un premier roman entre mystique, pouvoir et conscience intérieure

La scène littéraire brazzavilloise s'est enrichie, vendredi 27 février dernier, d'un événement littéraire: la présentation-dédicace du roman Makwambalé. Tome I - J'ai entendu des voix, d'Au-Giral-Amed Ebomb-Simba. Publié en 2025 aux éditions Lys Bleu à Paris, l'ouvrage de 124 pages a été dévoilé au public sous la modération de Florent Sogni Nzaou, en présence d'un auditoire composé de férus du livre, d'écrivains et d'universitaires.



Au-Giral-Amed Ebomb-Simba



La couverture du livre

La rencontre a pris les allures d'un véritable laboratoire critique. Trois intervenants ont successivement "démantibulé" le texte, selon l'expression consacrée: Obambé Ngakosso, Rosin Loemba et Edmond Serge Liboko. Chacun, à partir de son champ d'expertise, a éclairé les différentes strates d'un roman qui interroge à la fois la tradition, le pouvoir et la conscience humaine. Obambé Ngakosso s'est d'abord attardé sur le paratexte, notamment la symbolique de la couverture dominée par un rouge vif. Pour lui, cette chromatique n'est nullement anodine: elle renvoie à une symbolique forte dans les traditions africaines, où le rouge incarne à la fois la puissance, le sacré et la conflictualité. Il a également interprété la présence de deux coqs sur l'illustration comme une métaphore du duel latent entre le roi et le prince, figures centrales du récit. Le critique a souligné la profondeur de la fresque narrative, saluant «un coup d'essai» qu'il

qualifie de «coup de maître», tout en invitant les lecteurs à une lecture attentive, tant le texte se nourrit d'allusions et de symboles. Rosin Loemba, pour sa part, a proposé une lecture plus structurale et philosophique de l'œuvre. Selon lui, Makwambalé s'ouvre sur une atmosphère mystérieuse marquée par une perturbation du royaume et l'apparition d'un prince revenu d'exil. Ce retour, loin d'être anecdotique, devient le prétexte d'une réflexion sur les «voix intérieures» qui gouvernent l'être humain. Le critique voit dans ce roman une interrogation sur l'autonomie psychique et les influences invisibles qui orientent les décisions individuelles. Si l'ouvrage tend parfois vers l'essai philosophique, il n'en demeure pas moins, selon lui, une tentative audacieuse de théorisation romanesque de la conscience. Le regard d'Edmond Serge Liboko s'est voulu résolument technique. S'attachant aux aspects grammaticaux, syntaxiques et éditoriaux, il a relevé certaines insuffisances,

notamment en matière de ponctuation et de cohérence formelle. Il a également soulevé la question du volume, estimant qu'un roman annoncé comme «tome I» gagnerait à présenter une pagination plus substantielle. Toutefois, au-delà de ces réserves, il a salué l'unité intellectuelle du projet et l'ingéniosité dont fait preuve le jeune auteur. Clôturant la cérémonie, Au-Giral-Amed Ebomb-Simba a opté pour la concision et l'humilité. «Quand une voix lourde émet son écho, une oreille légère écoute», a-t-il déclaré, rendant hommage aux aînés et aux critiques présents. Une formule qui résume l'esprit de la soirée: dialogue intergénérationnel, exigence critique et célébration de la création littéraire. Avec Makwambalé, la littérature congolaise contemporaine accueille une voix nouvelle, engagée dans l'exploration des tensions entre tradition et modernité, pouvoir et libre arbitre. Une œuvre inaugurale qui, déjà, suscite débats et attentes quant aux tomes à venir.

Gaule D'AMBERT

La liquidation de la société PEN & PROCESS CONGO, Sis au Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

ANNONCE LÉGALE

Aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date à Pointe-Noire du 10 janvier 2026, enregistré au Bureau de l'Enregistrement du Domaines et Timbres de Pointe-Noire CENTRE sous Folio 006/42 N°0213 du 12 janvier 2026, les associés de la société PEN & PROCESS CONGO, Société à Responsabilité Limitée, au capital d'Un million (1.000.000)FCFA, dont le siège social est sis Avenue Marien NGOUABI, 1^{er} étage de l'immeuble DHMP, rond-point Ex Bata, Centre-Ville Pointe-Noire, ont décidé de la dissolution anticipée de ladite société et sa mise en liquidation à compter du 10 Janvier 2026

Pendant la durée de la liquidation de la société, la dénomination sociale sera suivie de la mention «Société en Liquidation» et le siège de la liquidation est fixée au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire.

Maître Elie Arnaud AMBOULOU, Greffier Principal au Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, a été désigné en qualité de Liquidateur de ladite société pour la durée des opérations.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2026-D-00022, du 14 Janvier 2026

Immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le n° CG-PNR-01-2018-B12-00421.

Fait à Pointe-Noire, le 04 Mars 2026

Pour Insertion

La Liquidation

ANNONCE LÉGALE

ENGINEERING NETWORKS COMMUNICATION «ENC» SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle Capital social: 3 000 000 F CFA
Siège social: Avenue du Camp, Immeuble de l'Arc, 9ème étage, CentreVille, Brazzaville
RCCM: CG-BZV-01 -2022-B13-00205

AVIS DE MISE EN SOMMEIL

Par décision de l'associé unique en date du 14 janvier 2026, enregistrée à Brazzaville, Bureau de l'Enregistrement de Poto-poto, le 28 janvier 2026 sous le n°0290, folio 017/2, il a été décidé de mettre la société en sommeil à compter du 14 janvier 2026. Cette mise en sommeil entraîne la suspension temporaire de l'activité de la société, sans dissolution ni liquidation.

Le Gérant reste en fonction durant toute la période de mise en sommeil et conserve l'ensemble des pouvoirs nécessaires à la représentation légale de la société.

Pour avis et mention,

Le Gérant



L'APDRA Pisciculture Paysanne recherche un/une:

Responsable administratif et financier –

Projet «Promotion des droits socio-économiques des ménages agricoles du Kouilou par le développement d'une filière piscicole inclusive»

Crée en 1996, l'APDRA Pisciculture Paysanne est une association d'intérêt général à but non lucratif qui appuie la pisciculture dans les pays du sud et sensibilise les acteurs du Nord aux enjeux que représente cette activité.

Le projet «Promotion des droits socio-économiques des ménages agricoles du Kouilou par le développement d'une filière piscicole inclusive», signé en décembre 2025 entre l'APDRA et la Délégation de l'Union Européenne, vise à soutenir la production de poisson au prix du marché de consommation courante, et ainsi faciliter l'accès à cette source de protéines tout en garantissant une source de revenu régulière pour les ménages agricoles vulnérables, en particulier les femmes. Le projet est en phase de démarrage, avec la constitution de son équipe technique et administrative, avant le déploiement des activités sur le terrain.

La Responsable Administratif et Financier assure le suivi administratif, financier et logistique du projet conformément aux procédures de l'APDRA, des bailleurs de fonds et du droit congolais. Sous la supervision du chef de projet, et encadré par le Pôle finances du siège (France), ses missions seront:

- Gestion comptable, de la trésorerie, et audits
- Saisie des opérations comptables et imputation analytique. Rapprochements bancaires mensuels
- Fiabilisation des données financières transmises au siège
- Planification des besoins de trésorerie. Tenue du journal caisse/coffre-fort. Contrôles journaliers et mensuels de caisse. Suivi et régularisation des avances
- Mise à jour du suivi budgétaire mensuel. Analyse des écarts et taux de consommation
- Transmission des données au siège pour reporting UE
- Organisation de l'archivage physique et numérique. Préparation des audits financiers. Garantie de la traçabilité des pièces justificatives
- Achats, Ressources humaines et logistique:
 - Application des procédures d'achat (seuils, 3 devis). Paiement des fournisseurs
 - Gestion des stocks et inventaire matériel. Suivi des carnets de bords des véhicules;
 - Etablissement et suivi de contrats, de la paie. Déclaration fiscale et sociale;
 - Garantie de la régularité de l'APDRA auprès des administrations.
- Profil recherché
 - Bac + 3 minimum en comptabilité et gestion ou diplôme similaire;
 - 3 ans minimum d'expérience sur un poste similaire;
 - Bonne maîtrise d'excel. Une connaissance du logiciel SAGE serait appréciée;
 - Maîtrise des obligations et déclarations fiscales et sociales;
 - Une première expérience en gestion administrative et financière d'un projet financé par l'Union Européenne;
 - Rigueur intégrité et sens de l'organisation. Capacité à travailler sous pression et à respecter les délais;
 - Maîtrise de la langue française indispensable.
- Conditions
 - Contrat: CDD d'usage lié au projet, basé à Pointe-Noire, avec quelques déplacements sur le terrain
- Prise de poste: Dès que possible, et rémunération selon qualification et expérience. CV et lettre de motivation par mail à l'adresse suivante: Email: recrutement@apdra.org au plus tard le 06/04/2026

GESTION DES FONDS DE LA FIFA

Jean-Guy Blaise Mayolas
condamné en justice

Le président de la Fédération congolaise de football (FÉCOFOOT), Jean-Guy Blaise Mayolas, a été condamné à la réclusion criminelle à perpétuité au terme d'un procès expéditif. Les «commanditaires» de la procédure judiciaire, comme le disent ses proches, estiment avoir mis «hors d'état de nuire» celui qui était devenu à leurs yeux un colis encombrant. Comment la FIFA pourrait-elle interpréter cette situation ?

La Cour criminelle a rendu, le 9 mars 2026, son verdict dans l'affaire opposant l'Etat congolais, auteur de la plainte, et trois dirigeants de la FÉCOFOOT. Outre Jean-Guy Blaise Mayolas, le secrétaire général Badji Momo Wantété et le financier de l'instance Raoul Kanda écoperont chacun de 5 ans de prison ferme. Selon la Cour, ils sont reconnus coupables, entre autres, de «blanchiment d'argent, détournement de fonds FIFA destiné notamment au football féminin, faux et usage de faux en écriture privée, prise illégale d'intérêt et complicité». La condamnation a été prononcée par contumace, pour le président Mayolas.

L'issue du procès n'a surpris presque personne. «Le verdict est connu: condamnation de Mayolas et Compagnie. L'objectif ? L'empêcher de se repré-



La Cour criminelle a rendu son verdict dans l'affaire Etat congolais-Fécofoot

sender et placer des hommes sous contrôle», annonçait un membre du Comité exécutif plusieurs jours avant le début du procès.

Il est aussi important de clarifier l'origine des fonds en cause, afin d'éviter toute confusion juridique ou politique. La FIFA ne s'est jamais plainte d'un quelconque détournement. «Parce que les faits concernent exclusivement des fonds de la FIFA, la question de la compétence se pose : ces ressources relèvent d'un cadre contractuel et disciplinaire, et toute poursuite devrait en principe se faire avec l'accord ou en coordination avec l'instance concernée, la FIFA», éclaire un spécialiste. Les arguments de la défense ont été balayés d'un revers de main.

Quel avenir pour le COMEX ?

Jamais auparavant, le football

congolais n'avait connu une situation pareille. Derrière la bataille juridique, nombreux estiment que l'enjeu réel reste le contrôle de la gouvernance de la Fédération. Il suffit de se référer aux statuts de la fédération, à ceux de la FIFA et aux principes d'autonomie des fédérations sportives. Dans le contexte actuel, légalement, la FÉCOFOOT doit continuer à fonctionner, gérer ses affaires sans ingérence politique ou gouvernementale, respecter ses propres statuts et règlement interne. Bien que le président soit empêché, il resterait légalement en fonction. L'intérim du président sera assuré par le premier vice-président. Administrativement, la fédération peut continuer à fonctionner via le comité exécutif. Toutefois, les regards sont tournés vers la FIFA, saisie officiellement de la situation.

Franck SOUAPIBOU

CNOSC

Le règne de Raymond
Ibata se poursuit

Le dirigeant sportif a été réélu président du Comité national olympique et sportif congolais (CNOSC) pour cette nouvelle olympiade. C'était lors de l'assemblée élective réunissant les présidents des fédérations ou leurs représentants et des associations affiliées samedi 7 mars 2026 à Brazzaville. Elle était couplée à l'assemblée générale ordinaire.

Raymond Ibata était seul candidat à sa succession à la tête du CNOSC. Il sera notamment assisté de André Blaise Bolle en qualité de premier vice-président. Les autres membres élus du bureau exécutif sont : Neyl Francis Ata Asiokarah (deuxième vice-président), en remplacement de Pascal Akouala Goelot ; Françoise Mahoungou (troisième vice-présidente) ; Micheline Okemba (quatrième vice-présidente) ; Jean-Baptiste Osse (Secrétaire général), Alain Fabrice Nzaba Moukima (Secrétaire général adjoint), en remplacement de Jean-Baptiste Ossé devenu secrétaire général ; Jeanne Claudette Bouesse (Trésorière générale) et Jean-Claude Itoua (Trésorier gé-



Le nouveau bureau du comité olympique national

ral adjoint). Avec cette nouvelle équipe, Raymond Ibata entend poursuivre ses efforts pour promouvoir le sport congolais et accompagner les athlètes aux grands événements sportifs. Il s'agit, a-t-il déclaré devant l'Assemblée, «de faire en sorte que le sport congolais reprenne un peu d'allure et rentre dans le haut niveau du sport africain, pourquoi pas mondial».

Auparavant, sous sa conduite, l'assemblée ordinaire a examiné et adopté des documents essentiels à la vie de l'institution. Entre autres : le compte rendu de l'Assemblée générale de 2023, les rap-

ports d'activités et financier de l'exercice 2024, ainsi que l'avis du cabinet d'audit. Les comptes ont été jugés «réguliers et sincères».

Les délégués ont également suivi les rapports des structures affiliées, notamment l'Académie OlympAfrica, la Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport (CCAS) et l'académie nationale olympique d'Afrique. Les préparatifs des Jeux mondiaux de la Jeunesse de Dakar, cette année, ont fait l'objet d'une communication, notamment sur la qualification des athlètes.

Darhevie KETTE BONAZEBI
(Stagiaire)

Etude de Maître Salomon LOUBOULA
Notaire-Médiateur certifié I.T.C, titulaire d'office à Brazzaville
Résidence les Flamboyants
Place de la Fontaine (Ex Camp 15 Aout)
B.P. : 2927, Brazzaville, République du Congo
Tél : (+242) 06 677 89 61.
Email : salomonlouboula@gmail.com

INSERTION LEGALE.

TotalEnergies Marketing Congo S.A.
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION.
AU CAPITAL DE 10.000.000 FCFA.
Siège social : RUE DE LA CORNICHE.
B.P. : 1037, Brazzaville.
REPUBLIQUE DU CONGO.

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 31 OCTOBRE 2025**

RCCM : CG-BZV-01-2001-B14-00069.

Approbation des démissions de deux (02) Administrateurs ;
Approbation de la suppression d'un poste d'Administrateur ;
Ratification de la cooptation d'une Administratrice ;
Approbation de la proposition de correction d'une erreur matérielle sur le procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 Avril 2025 relatif à l'arrêt des comptes de l'exercice 2024 ;
Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Octobre 2025 reçu en dépôt aux rangs des minutes du Notaire soussigné, le 12 Novembre 2025, dument enregistré à la recette de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre de EDT Plaine à Brazzaville, le 21 Novembre 2025, sous folio N°207/12, numéro 6481, les Administrateurs de la Société TotalEnergies Marketing Congo, Société Anonyme avec conseil d'Administration au capital de 10.000.000 francs CFA dont le siège social est situé à Brazzaville, rue de la Corniche, B.P. : 1037, République du Congo, ont :

1- Approuvé les démissions respectives de Madame Elodie LUCE et de Monsieur Amr KHAMIR de leurs mandats d'Administrateurs ;

2- Sur proposition du Conseil d'Administra-

tion, approuvé la suppression d'un poste d'Administrateur, ramenant ainsi le nombre de ses membres de quatre (04) à trois (03) ;

3- Ratifié sur proposition du Conseil d'Administration, la cooptation de Madame Biova AGBO-KOU en qualité d'Administratrice, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;

4- Approuvé sur proposition du Conseil d'Administration, la correction de l'erreur matérielle constatée dans le procès-verbal du Conseil d'Administration du 30 Avril 2025, en ce qui concerne le tableau d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

5- Et donné tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité nécessaires ou obligatoires.

Dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 20 Février 2026 par les soins du Notaire soussigné et l'inscription modificative a été portée le 20 Février 2026 au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville sous le numéro RCCM/CG-BZV-01-2026-D-00115.

Fait à Brazzaville, le 24 Février 2026

Pour insertion légale,
Le Notaire
Maître Salomon LOUBOULA.

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P. : 1718
E-mail : etudeleolekombo@gmail.com
Pointe-Noire, République du Congo

**ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION
DE LA SOCIETE T.H KOMO SERVICES**

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 12 Février 2026, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 17 Février 2026, sous le folio 031/2 N°497, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU) en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: T.H KOMO SERVICES ;

Forme: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle ;

Capital: Un million (1 000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) francs CFA ;

Siège social: Quartier Songolo, vers l'abattoir, Pointe-Noire, République du Congo ;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo :

Import-Export ; Alimentation ; Habillement ; Vente des matériaux de construction et divers services.

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son immatriculation au RCCM ;

Gérant: Monsieur TSONO Hugues ;

RCCM: CG-PNR-01-2026-B13-00052 du 23 Février 2026.

Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO -

Maître Léole Marcelle KOMBO
Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P. : 1718
Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE

SOCIETE ALGIZ AFRICA
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de F CFA : 1 000 000
Siège social : 99 Avenue Moe Poaty, Centre-ville
Pointe-Noire, République du Congo
RCCM : CG-PNR-01-2010-B13-00010

**TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL - NOMINATION
DU REPRESENTANT LEGAL**

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire, en date du 23 Février 2026, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 04 Mars 2026, sous le folio 043/41 N°1957, l'associé unique a pris la décision suivante :

Transfert du siège social: Le siège social est transféré au: Quartier Bosongo, Avenue Mâ Loango, Pointe-Noire, République du Congo.

Dépôt légal: Les actes ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 06 Mars 2026, sous le dépôt N°CG-PNR-01-2026-D-00164, et mention modificative a été portée le même jour sous le numéro: CG-PNR-01-2026-M-07508.

Pour insertion légale
- Maître Léole Marcelle KOMBO -